

Université de Béjaïa

Faculté des Lettres et des Langues

Département de Langue et Littérature Françaises

Année universitaire 2016/2017

Niveau : Master 1

Option : Sciences du langage

Matière : Sémantique lexicale

Enseignante : Hania AKIR

Aspect sémantico-logique du nom propre

Résumé

Consacré à la problématique du sens du nom propre, le présent document se propose de fournir à l'étudiant une synthèse, suffisamment claire et accessible, de réflexions diverses et variées sur la manière dont le nom propre est traité en linguistique, mettant l'accent sur la description et la représentation de son sens linguistique, ainsi que sur l'importante influence de l'héritage de la pratique logicienne qui les sous-tend.

Elaboré à partir de travaux, articles et ouvrages, réalisés par des spécialistes du sujet, il vise à exposer un panorama, le plus large possible, de la question de la sémantique du nom propre, point central de notre étude dont la dimension logique est inéluctable.

Objectifs

-Présenter à l'étudiant les principales thèses logiciennes et linguistiques sur le sens du nom propre ; puis souligner l'apport des premières ainsi que le socle qu'elles représentent pour les secondes.

-Permettre à l'étudiant de découvrir la possibilité d'analyser linguistiquement le sens du nom propre en dépassant les approches logiques pour aller vers des propositions proprement linguistiques qui permettent de rendre compte de l'interprétation sémantique du nom propre.

-Elargir le champ de réflexion de l'étudiant en l'amenant, à travers des illustrations par des exemples multiples, à envisager le nom propre, non seulement comme une unité porteuse de sens, mais aussi comme une unité de production de sens.

Plan du cours

Introduction

I-Problématique du sens du nom propre

- 1-Sémantique et logique
- 2-Sens, nom propre et nom commun
- 3-Sens et traductibilité du nom propre
- 4-Aspects sémantique et pragmatique du nom propre
 - 4-1-Aspect sémantique : l'absence de sens
 - 4-1-1-Sens ou pouvoir évocateur ?
 - 4-2-Aspect pragmatique : l'unicité référentielle

II-Approche logique du nom propre

- 1-Aperçu des principaux points de vue logiques sur le nom propre
 - 1-1-Le point de vue de Beauzée
 - 1-2-Le point de vue de Mill
 - 1-2-1-Jespersen et la théorie de Mill
 - 1-2-2-Guillaume et les théories de Beauzée et de Mill
 - 1-3-Le point de vue de Frege
 - 1-4-Le point de vue de Benveniste
 - 1-5-Le point de vue de Kripke
 - 1-5-1-Engel et la théorie de Kripke
- 2-De la logique à la linguistique

III-Approche sémantique du nom propre :

- 1-Contribution des études onomastique, logique, et cognitive
 - 1-1-La perspective onomastique
 - 1-2-La perspective logique
 - 1-2-1-La thèse du nom propre vide de sens
 - 1-2-2-La thèse du sens du nom propre équivalant à une description de son référent
 - 1-3-La perspective cognitive
- 2-Sens, contenu et connotations du nom propre
 - 2-1-Sens du nom propre : la théorie du prédicat de dénomination
 - 2-2-Contenu du nom propre
 - 2-3-Contenu et connotations du nom propre

3-Nom propre et production de sens

3-1-Analyse sémique du nom propre

3-1-1-Sémantique interprétative et nom propre

3-1-2-La théorie de Hébert

3-2-La signifiante du nom propre

Conclusion

Bibliographie

Introduction

« Une simple (!) question nourrit plus de deux mille ans de logomachie : quel est le sens du nom propre ? » (Hébert, 1996 : 41)

Si l'on sait que le sens est, en général, une réalité complexe qui ne peut être cernée aisément, celui des noms propres s'avère encore plus complexe ; car il est difficile, d'une part, de le saisir, d'autre part, de saisir les problèmes particuliers qu'il est susceptible de poser. Comme le résume si justement Touratier, « le sens des mots est [...] quelque chose de fuyant ou de malléable, qui peut changer avec les locuteurs ou les auteurs, au point de paraître plutôt insaisissable. » (2004 : 26). Cette particularité s'affirme encore davantage lorsqu'il s'agit d'appréhender le sens des noms propres ; du reste, la sémantique trouve bien des difficultés à rendre compte de ce sens.

La masse des écrits consacrés aux noms propres tourne principalement autour des questions de l'existence du sens des noms propres et de la nature de ce sens. Dans les sémantiques classiques, où le seul sens pertinent est celui de la dénotation, considéré comme le garant de la stabilité du lien entre le signifié et le référent correspondant, l'idée de l'asémantisme du nom propre est prédominante.

Pendant longtemps, l'aspect sémantique des noms propres n'a suscité aucun commentaire puisque, a priori, ils paraissaient dépourvus de sens. Les linguistes se contentaient alors de mentionner que ceux-ci se limitaient à référer à des individus particuliers et que, par conséquent, leur unique rôle était référentiel. En revanche, pour les philosophes du langage et les logiciens, ce rôle référentiel des noms propres confère à ces derniers une importance capitale, dans la mesure où ceux-ci établissent un lien incontestable entre le langage et la réalité. Cependant, l'étude du mécanisme référentiel des noms propres ne s'effectue pas sans entraîner plusieurs questionnements. En fait, « l'histoire de la place du nom propre en linguistique française est donc particulièrement intéressante, car elle témoigne de la présence persistante de cet élément et en même temps, du relatif désintérêt, tout aussi persistant, dont il est victime. » (Leroy & Muni Toke, 2007 : 116)

Nous ne visons pas ici une perspective linguistique du nom propre qui s'inscrit dans le cadre de l'onomastique, puisque, branche de la lexicologie, celle-ci étudie le nom propre sur un plan historique, philologique et étymologique, car elle cherche à l'expliquer plutôt qu'à le définir. L'onomastique analyse l'unité « nom propre »

comme n’importe quelle lexie, comme un mot ordinaire ; il est question afin de comprendre, le sens du nom propre, de la recherche de l’étymon et du mot d’origine ayant donné naissance à ce nom propre, en d’autres termes, il s’agit de remonter à une période où ce mot n’était pas encore devenu un nom propre. Nous ne reviendrons donc pas ici à une approche onomastique dont l’utilité et le mérite ne sont plus à prouver puisqu’elle est reconnue comme la discipline linguistique en charge des noms propres. Néanmoins, cette étude est considérée comme parallèle à celle du nom propre dans la langue où se créent ses diverses constructions et interprétations, qui préoccupent, et parfois « agacent », grammairiens et linguistes.

En nous plaçant dans une perspective épistémologique, nous tenterons, dans le cadre des descriptions linguistiques du nom propre, de retracer les apports des différentes théories sémantiques du nom propre et de les situer dans une filiation scientifique.

Dans les définitions que nous serons donc amenés à considérer, nous ferons volontairement abstraction des critères banaux, et par conséquent les moins linguistiques, tels que la majuscule à l’initiale du nom propre, ou l’absence de celui-ci des dictionnaires de langue, qui caractérisent les grammaires scolaires, pour nous intéresser dans un premier temps à une conception théorique liminaire, trouvant son origine dans le courant logique issu de la grammaire générale. Cette conception initiale a été conduite par la suite à se développer et à se renouveler, à des fins linguistiques, par la présence d’autres facteurs définitoires apportés par les réalisations linguistiques dans lesquelles les noms propres sont considérés et examinés dans des énoncés, et non plus seulement en dehors de toute énonciation comme c’était le cas en logique. Dans une certaine mesure, ces considérations sur le nom propre font suite, sur le versant linguistique, aux théories philosophiques et logiques portant sur la question.

I-Problématique du sens du nom propre

Les questionnements que suscite constamment le sens du nom propre sont directement liés au problème de définition de ce sens et à la conception qu’en ont les logiciens, aux thèses portant sur son (in)existence, à la différence qui le sépare de celui du nom commun, aux débats centrés autour du point sensible que représente sa traduction.

1-Sémantique et logique

La sémantique se définit habituellement comme la branche de la linguistique qui a pour objet l'étude scientifique du sens ou de la signification¹. Certains linguistes influencés par la logique moderne prônent une perspective « extensionnelle » de la sémantique, dans la mesure où ils considèrent que le plus important n'est pas le sens d'un mot, d'un énoncé ou d'une phrase, mais les éléments du monde que ce mot, cet énoncé ou cette phrase servent à désigner. Pourtant, il faut bien admettre que dans les langues naturelles, la notion de sens est une réalité inéluctable sur un plan strictement linguistique, et celui-ci peut en parallèle introduire la notion de référent.

Cependant, il ne faut pas confondre *sens* et *référent*, car ce dernier n'est pas le sens. A ce propos, les logiciens font de l'humour en disant que « contrairement aux chiens réels, même s'ils peuvent s'appeler *Médor*, le mot *Médor* n'aboie pas. Il en est ainsi, à plus forte raison, du mot *chien* qui n'est pas un nom propre [...]. De même le mot *cheval* ne hennit pas, ne galope pas, contrairement à l'animal ainsi dénommé. Comme tout mot, il a un **sens**, mais ce sens est une **réalité psychologique**, à bien distinguer de la réalité, extérieure au cerveau et à l'esprit, qu'est un cheval. » (Bayon & Mignot, 2002 : 29). En fait, en affirmant que « le mot *chien* n'aboie pas », les logiciens déclarent clairement faire la différence entre le sens et la chose signifiée, c'est-à-dire entre le sens et la réalité extralinguistique perçue. A cet effet, il n'est tout de même pas inutile de rappeler que Saussure (1916) expliquait déjà dans son *Cours* que le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Touratier, qui précise qu'« il est possible de répondre à la question « Que signifie tel mot ? » soit par une définition verbalisée, comme dans un dictionnaire, soit par « Ça », accompagné d'un geste montrant un objet, la seconde solution étant peut-être la plus facile et celle à laquelle on pense en premier » (2004 : 13), fait alors remarquer qu'en plus des deux faces du signe linguistique, il y a un troisième terme qui est le référent.

Le risque de confusion entre sens et référent est dû au fait que les usagers du langage utilisent plus fréquemment ce dernier pour désigner un référent, qui est à trouver dans la réalité extralinguistique, que pour évoquer un sens. Il est indispensable

¹ Les termes *sens* et *signification* seront considérés ici comme des synonymes, et donc, employés indifféremment. La prise en compte des différentes acceptions données par les linguistes, du reste, sans accord général entre eux, ne sera pas nécessaire dans l'analyse sémantique du nom propre proposée ici. Rappelons que certains linguistes utilisent *sens* pour *le sens en langue* et *signification* pour *le sens en emploi*, alors que d'autres font l'inverse.

de distinguer la forme d'un mot (signifiant, expression), de son sens (signifié, signification, contenu), de son référent qui contrairement aux deux premiers est extérieur au mot².

La logique, étant la science dont l'objet est de déterminer les processus de pensée et de raisonnement par lesquels on peut atteindre la vérité, préfère le référent au sens. Elle estime que ce dernier présente des inconvénients liés au fait qu'il existe uniquement sur un plan psychologique, celui-ci ne pouvant être traité alors autrement que par des méthodes plutôt intuitives, éloignées de l'exactitude caractérisant la démarche logique et de la rigueur de son raisonnement.

Certes, la logique ne néglige pas systématiquement l'aspect sémantique ou l'intension, cependant, elle choisit de se baser sur la dimension référentielle ou l'extension. Dans cette optique, on peut considérer le cas où des expressions différentes renvoient à un même référent mais présentent des sens différents. Pour illustrer cela, Baylon & Mignot (2002 : 35) reprennent le célèbre exemple :

« *Le vaincu de Waterloo est mort en 1821.* »

« *Le vainqueur d'Austerlitz est mort en 1821.* »

Les deux expressions *le vaincu de Waterloo* et *le vainqueur d'Austerlitz* ont des sens différents. Et bien qu'elles désignent toutes deux un seul et même référent qui est la personne de Napoléon, elles n'en disent pas du tout la même chose. Ainsi, si l'on se place dans la perspective des logiciens dont la priorité est la vérité, les deux phrases exemplifiées sont vraies car leur sujet grammatical désigne le même référent : Napoléon.

En effet, du point de vue de la vérité, l'identité du référent a la primauté sur la différence de sens, qui dans l'exemple observé ci-dessus ne présente pas d'intérêt. Baylon & Mignot affirment que « si, comme les logiciens, on s'intéresse avant tout aux **valeurs de vérité**, aux conditions à remplir pour qu'un énoncé puisse être dit vrai ou, en leur absence, être dit faux, il est tentant de faire abstraction du **sens**, ce qu'un vrai linguiste, empressons-nous de le dire, ne saurait accepter » (2002 : 35). Il est donc évident qu'il serait impossible, voire absurde, aux sémanticiens de renoncer à considérer le sens, ou même de refuser de lui accorder la priorité, car cela serait en totale inadéquation avec la réalité linguistique.

² A ce propos, il est intéressant de revoir le « triangle sémiotique » dont se sert la sémiologie pour décrire le fonctionnement du signe dans le langage et hors du langage.

En outre, il faut bien prendre conscience que le sens permet d'accéder au référent d'un terme, parmi tous les autres. D'ailleurs, le logicien Frege, qui a eu le mérite d'avoir démontré que le sens n'est pas la même chose que le référent, explique que le sens d'un mot est « le mode de donation » du référent, en d'autres termes, c'est « une façon de le présenter ». Dans l'exemple précédent, le référent *Napoléon* est présenté de deux manières différentes dans les expressions *le vaincu de Waterloo* et *le vainqueur d'Austerlitz*, parce que justement celles-ci donnent chacune un aspect différent de ce même référent.

2-Sens, nom propre et nom commun

Les tentatives de description et de définition du nom propre ne sont pas réalisées pour lui-même, par les linguistes, mais, le plus souvent, par rapport au nom commun et ce par commodité, puisque celui-ci jouit d'un fonctionnement dans la langue connu et reconnu, clairement déterminé, et dont l'étude linguistique a fait le tour. Dans ces conditions, le nom propre se trouve présenté comme un cas particulier du cas général qu'est le nom commun, « le nom propre s'inscrivant dans le lexique en cousin (plus ou moins) éloigné du nom commun » (Leroy & Muni Toke, 2007 : 165).

Fidèle à la définition de Beauzée, Dauzat écrit : « le nom commun désigne un être ou une chose, en tant qu'il appartient à une catégorie, à un genre, à une espèce [...]. Le nom propre, au contraire, individualise l'être ou la chose qu'il désigne » (1947 : 57). Ainsi, le nom commun désigne une classe ou une catégorie d'objets, tandis que le nom propre n'assurerait qu'une désignation unique : « alors que le nom commun *âne* renvoie à la classe des ânes, à tous les ânes possibles ou à l'âne en général, le nom propre *Socrate* ne renvoie qu'à l'individu nommé *Socrate*, à Socrate lui-même. Cette différence d'extension est souvent considérée comme fondatrice de l'opposition entre le nom commun, en relation avec des catégories référentielles, et le nom propre, en relation avec des individus » (Leroy, 2004 : 21). Toutefois, le premier point qui sépare le nom propre du nom commun est bien celui du sens.

Riegel *et al.* (1994) soulignent la problématique que constituent sens et désignation individuelle du nom propre ; les auteurs défendent l'idée que le nom propre peut avoir un sens, même si ce sens est de nature différente de celui du nom commun.

Sur un plan sémantique, on peut considérer que la distinction entre noms propres et noms communs réside dans le fait que les premiers ne présentent pas d'opposition entre abstrait et concret contrairement aux seconds.

En revanche, chez Damourette & Pichon (1911-1927), qui n'envisagent pas la notion de sens comme un trait définitoire du nom propre, tout laisse à penser que l'aspect sémantique des noms propres ne diffère en rien de celui des noms communs. Dans cet ordre d'idées, Nyrop et Brunot considèrent que noms propres et noms communs ne sont pas clairement séparés, l'un déclarant qu'« il n'y a pas de limite fixe entre les noms propres et les noms communs ; ils se confondent constamment » (Nyrop, 1913 : 359), l'autre que « la distinction habituelle entre noms communs et noms propres est une distinction fragile et conventionnelle. Les noms passent sans cesse d'une classe dans l'autre » (Brunot, 1922 : 39).

Dans sa vision pragmatique basée sur la fonction référentielle, Jespersen estime lui aussi qu'il n'existe pas de frontière définie entre les noms propres et les noms communs, mais « qu'il y a entre eux une différence quantitative et non qualitative. Un nom « connote » toujours la ou les propriétés des objets qu'il désigne, c'est-à-dire ces propriétés qui le distinguent des autres objets. Plus l'objet est particulier ou spécifique, plus il y a de chances pour que le choix de son nom se fasse arbitrairement, et plus il se rapproche d'un nom propre, parfois même jusqu'à le devenir » (1971 : 83). On en déduit que si noms communs et noms propres sont dotés du pouvoir de spécifier l'objet qu'ils désignent, la particularisation qu'impliquent les noms propres est plus importante que celle impliquée par les noms communs.

Pour Wilmet, ce qui fait la différence entre noms communs et noms propres est que « le contenu significatif des noms communs préexiste à la dénomination. Le contenu des noms propres en découle immédiatement ou, mieux, institue la dénomination en noyau sémantique irréductible (d'où la « rigidité » kripkéenne) autour duquel gravitent et s'agglomèrent *ad libitum* des informations additionnelles (p. ex. *Nestor* = « le *x* appelé *Nestor* » + « fils de la voisine » + « danseur mondain » + « chauve » + « célibataire » + « âgé de quarante-trois ans »), d'ailleurs sujettes à destruction (si p. ex. *Nestor* n'était ni « fils de la voisine » ni « danseur mondain » ni « chauve » ni « célibataire » ni « quadragénaire », il n'en demeurerait pas moins... « le *x* appelé *Nestor* ») » (1988 : 838).

Billy, qui rejoint Saussure sur l'idée que le nom propre n'est pas une association d'un signifiant et d'un signifié, écrit à ce propos : « le nom propre n'a pas de sens en lui-même [...] il n'est donc pas possible de parler du couple signifiant / signifié (dans la seule perspective de la description), mais, dans la perspective de la dénomination, seulement du couple désignant / désigné, le désignant étant le nom, le désigné l'être, le lieu ou l'objet nommé. » (1993 : 6). C'est un fait, chez Saussure, le nom propre ne peut pas être considéré comme un signe linguistique parce qu'il n'associe pas signifiant et signifié, par conséquent, il ne peut pas faire partie du système de la langue. La construction du sens étant intralinguistique, l'idée du nom propre désignant simplement un objet, un référent, n'entre pas en ligne de compte car elle ne permet aucune interprétation en contexte. En effet, l'idée du nom propre désignant d'un référent stable suppose qu'il y a entre les deux un rapport immuable qui explique l'inaptitude à la création de signification dans le système. Cela n'est pas sans rappeler la notion de langue envisagée comme une nomenclature à laquelle le système saussurien est venu mettre fin. Ainsi, dans une linguistique fondée sur l'arbitraire du signe, la position de Saussure au sujet du nom propre rappelle, à la fois, la théorie de Mill du nom propre vide de sens, et celle de Kripke qui voit dans le nom propre un désignateur rigide, mêlant, de ce fait, absence de sens et désignation stable.

Quoi qu'il en soit, la distinction entre nom propre et nom commun repose essentiellement sur des visions marquées par les définitions logiques du nom propre de Beauzée ou de Mill auxquelles nous reviendrons ultérieurement.

3-Sens et traductibilité du nom propre

S'inspirant de la réflexion de Sir John Trevisa au XIV^{ème} siècle déjà, au sujet de l'opposition nom commun / nom propre, Klein-Lataud explique que « si, à la différence du nom commun, le nom propre est un « désignateur rigide » qui réfère sans signifier, il ne devrait poser aucun problème au traducteur. Il suffirait, en effet, de le conserver tel quel » (1996 : 169). Dans ces conditions, le nom serait un vestige qui confirmerait par son opacité, dans la langue qui le reçoit, l'existence d'une langue-source.

La question du sens du nom propre pose forcément celle de sa traductibilité. Celle-ci a fait l'objet de la célèbre querelle³ opposant Pichon à Spitzer, en 1937. Leroy

³ Il s'agit de trois articles publiés dans *Le Français moderne* : le premier écrit par Pichon (1937) porte sur la francisation nécessaire des noms de villes étrangères, le deuxième consiste en la critique qu'en a fait Spitzer (1937), et le troisième est la riposte de Pichon (1938).

& Muni Toke expliquent que « la question de la traduction du nom propre semble en effet faire partie des passages obligés de la description de cette catégorie, dans la mesure où le nom propre est souvent présenté comme le parangon de l'intraduisible. La traduction supposerait une transformation des formes mais une conservation de la signification. Cette dernière étant absente dans le cas du nom propre, si l'on accepte la théorie millienne, la forme pourrait passer d'une langue à l'autre sans conséquence sur l'intelligibilité de l'énoncé traduit. » (2007 : 147).

Leroy (2004) estime que l'aspect non traduisible du nom propre, constituant un critère définitoire pour beaucoup, participe de son statut translinguistique et extralinguistique, et que ce dernier peut être associé à la place que la théorie saussurienne assigne au nom propre.

D'après Pichon (1937), la condition pour que la traduction soit possible, sans pour autant être une trahison, est que la perception du signifié du nom propre considéré soit identique dans toutes les langues, c'est-à-dire qu'il faudrait que ce signifié soit stable et universel, à l'exemple de *Paris* ou de *Rome*. Tout donne à penser que cette stabilité du signifié qui serait partagée par toutes les langues est spécifique aux noms propres, cela n'est pas sans lien avec leur unicité référentielle qui impliquerait la conception d'un signifié universel ; car hormis ces derniers, tous les autres vocables appartenant à des langues différentes ne sauraient présenter d'équipollence absolue : « Jamais l'extension de deux sémièmes dans deux idiomes différents n'est exactement la même ; jamais deux vocables ne se recouvrent absolument quant à leur domaine sémantique. Les idées auxquelles ils correspondent sont donc différentes, et l'on peut dire en toute certitude que jamais à une idée claire, distincte et identique à elle-même n'ont correspondu deux signes linguistiques. » (Damourette & Pichon, 1968 : 96)

S'il arrive parfois que l'emploi d'une traduction d'un nom original soit très répandu, comme c'est le cas du toponyme arabe *Dar el Beida* dont la forme espagnole *Casablanca*, issue d'une traduction littérale, fasse l'unanimité dans l'usage de toute langue autre que l'arabe, il n'en est rien pour la grande majorité des autres noms, à l'exemple de ce second toponyme arabe *Dar es Salam*, dont la forme originale arabe pourtant semblable à celle du premier, demeure attestée dans n'importe quel contexte étranger.

Il faut reconnaître que la plupart du temps, le nom propre apparaît tel quel lorsqu'il est utilisé dans une langue qui n'est pas celle qui, à l'origine, l'a créé. En effet, citons à titre d'exemple, outre *Dar es Salam*, *Sidi Aïssa*, *Ighzer Amokrane* et *Costa Blanca*, des toponymes arabe, kabyle et espagnol, pour signaler que ces quatre noms ne sont pas traduits respectivement par *Maison de la Paix*, *Saint Jésus ou Monseigneur Jésus*, *Grande Rivière*, et *Côte Blanche* quand ils sont utilisés dans des contextes français. Il en va de même pour les anthroponymes, pour lesquels il serait impensable de donner des noms équivalents dans la langue qui les utilise. Par conséquent, il ne peut pas être question de voir se transformer, par exemple, les patronymes, arabe, kabyle et espagnol, *Zeitoun*, *Zemmour* et *Oliva* en *Olive* ou *Olivier*, lors de leur apparition dans la langue française, ou les prénoms *Djamila*, *Intissar*, *Ibtissem*, *Thiziri*, *Meziane*, *Ghiles*, *Rocio* et *Luna* respectivement en *Belle*, *Victoire*, *Sourire*, *Clair de lune*, *Petit*, *Tigre*, *Rosée* et *Lune* lorsqu'un locuteur français les emploie.

A côté de cela, on sait que les prénoms peuvent présenter des formes nationales ou régionales ; c'est le cas des formes arabes *Mohammed*, *Yakout*, *Saïd* et son féminin *Saïda* qui donnent, en kabyle, respectivement *Mohand* ainsi que sa variante *M'hand*, *Tayakout*, *Isaâd* et *Tassaadit*. C'est aussi dans cet ordre d'idées, que s'inscrit le cas des prénoms bibliques tels que *Abraham*, *David*, *Isaac*, *Ismaël*, *Jacob*, *Jean*, *Jésus*, *Job*, *Joseph*, *Marie*, *Moïse*, *Noé*, *Salomon* auxquels correspondent, respectivement en arabe, *Ibrahim* et ses variantes *Brahim* et *Brahem*, *Daoud*, *Ishak*, *Ismail* et sa variante *Smaïl*, *Yakoub*, *Yahia*, *Aïssa*, *Youb*, *Youssef*, *Meriem* et ses variantes *Meryam* et *Meryama*, *Moussa*, *Nouh*, *Souleyman* et sa variante *Slimane*.

Parallèlement à cela, on constate parfois que certains noms, toponymes ou anthroponymes, dont le référent est notoire, possèdent des représentants dans des langues étrangères. Ainsi, parmi les versions françaises de noms arabes, celle de *Mahomet*, du prénom du prophète *Mohammed*, en est un exemple saillant, mais aussi celles de : *Boabdil* pour *Abou Abdallah*, *Saladin* pour *Salaheddine*, *Alger* et *Algérie* pour *El Djazaïr*, *Liban* pour *Loubnan*, *Tunisie* pour *Tounès*, *Maroc* pour *El Maghrib el aqsa*, *Tripoli* pour *Trablous*, etc. Ces noms de villes, de pays, de personnages, historiques ou religieux, parce qu'ils désignent des référents connus et dotés d'une renommée universelle, présentent des versions étrangères correspondant aux formes originales. Celles-là semblent répondre à un besoin d'euphonie et de consonance exigé

par la langue étrangère qui utilise régulièrement ces noms, et de ce fait, tente de les adapter au mieux à son système phonétique. Cependant, cette forme de « traduction » des noms propres, obtenue par translittération, conduit parfois à des noms dont la morphologie et la prononciation sont très éloignées de celles observées initialement.

En outre, si l'on sait que l'analyse lexico-sémantique des noms propres de personnages et de lieux dans les œuvres littéraires est au fondement de l'onomastique littéraire, il est intéressant de souligner que la notion de traductibilité touche aussi les noms de personnages de fiction que sont les héros de dessins animés ou de livres pour enfants. Observons à travers les exemples *infra*, certains cas parmi ces noms qui passent d'une langue d'origine qui, en principe, est celle de la production et de la réalisation de l'œuvre en question vers une autre langue. Ainsi, les noms japonais *Hutchi* et *Grendeizer*, se transforment respectivement en *Bachar* pour ce qui est de l'arabe et en *Goldorak* pour ce qui est du français, cependant, il est à noter que le nom *Hutchi* reste inchangé quand il est employé dans la langue française, de même que le nom *Grendeizer* lorsqu'il est employé dans la langue arabe ; quant au nom français *Emilie* et au nom *Maja*, forme allemande de *Maya*, ils deviennent respectivement *Amina* et *Zina* dans la version arabe. Ces exemples permettent de constater que la volonté d'assimilation de l'œuvre-source en gommant l'origine étrangère du nom propre qui s'y trouve n'est pas générale. Le nom propre peut donc être reproduit tel quel, ou transposé. On assiste alors à « la naturalisation du nom propre ou [à] son maintien dans son altérité » (Klein-Lataud, 1996 : 178). En fait, dans le cas où il est maintenu tel quel, il représente un « vestige attestant dans le texte d'arrivée, par sa présence opaque et obstinée, l'existence du texte de départ » (*ibid.* : 169). En revanche, dans le cas de sa naturalisation, c'est d'un « jeu subtil, à la fois décalage et recreation, que témoigne le nom propre » (*ibid.* : 180). En effet, parfois, la traduction du nom propre nécessite une « re-création », d'où le recours à une démarche onomasiologique semblable à celle qu'a empruntée l'auteur de l'œuvre pour créer le nom propre de départ, car celui-ci doit jouer le même rôle dans l'œuvre originale que dans l'œuvre traduite. Tout cela laisse à penser que, dans une œuvre tout au moins, les noms propres n'échappent pas à la traduction et partant ne peuvent pas être complètement dépourvus de sens ; il semblerait même qu'ils puissent en être particulièrement chargés.

Par ailleurs, il est essentiel de mentionner que face à l'absence de sens du nom propre, et partant, à son absence de traduction, qui tous deux constituent des critères

dont la validité définitoire demeure très relative, peut se poser un autre problème dépassant le plan sémantique et linguistique, *stricto sensu*, car il relève de manière pratique du domaine de la traductologie, sachant, d'une part que, la visée de la traduction d'un nom propre est, à la fois, de conserver et de rendre accessible tous les effets de sens de celui-ci, dans son passage d'une langue à une autre, d'autre part que, déterminer l'équivalent exact d'une unité lexicale, quelle qu'elle soit, dans une autre langue n'est jamais chose aisée.

Si pour de nombreux linguistes, l'intraduisibilité des noms propres est considérée comme un indice considérable de la thèse des noms propres vides de sens, elle ne s'affirme pas pour autant comme un critère décisif pour trancher définitivement en faveur de cette thèse. Cependant, en admettant que les noms propres soient intraduisibles, cela n'implique pas leur vacuité sémantique ; sachant que la traduction consiste à remplacer un signifiant₁ d'une langue₁, par un autre signifiant₂ d'une autre langue₂, tout en conservant le même signifié. Pour ce qui est des noms propres, généralement, ce remplacement d'un signifiant par un autre ne se fait pas ; on explique alors le phénomène de leur intraduisibilité par le fait que leur signifiant reste inchangé quelle que soit la langue. En revanche, cela ne peut pas constituer la preuve d'une absence totale de leur signifié. Cette intraduisibilité peut, à la rigueur, servir à faire remarquer que les noms propres ont un fonctionnement sémantique différent de celui des autres unités du lexique, ce qui, en plus de leur absence des dictionnaires, leur permet, dans une certaine mesure, d'échapper au système linguistique d'une langue donnée.

4-Aspects sémantique et pragmatique du nom propre

Parce que beaucoup le considèrent, sur un plan sémantique, comme dépourvu de sens, et sur un plan pragmatique, comme renvoyant à un référent unique, d'aucuns voient dans le nom propre un élément ne relevant pas de la langue.

Pour certains, la notion de nom propre est indéniablement liée à l'absence de sens de ce dernier ainsi qu'à l'unicité de son référent, estimant du reste que c'est précisément sur ces deux points que se fonde la différence avec le nom commun. Or c'est à tort que ces points sont posés comme des critères définitoires du nom propre dont ils ne peuvent finalement pas tracer les limites, en vue d'en définir la catégorie. Même si fondés dans une certaine mesure, leur validité définitoire reste donc relative et discutable à bien des égards.

4-1-Aspect sémantique : l'absence de sens

D'une manière générale, la grammaire scolaire considère que, contrairement au nom commun qui correspond à un concept descriptible dans une définition, le nom propre n'a ni définition, ni signification, et que la relation qui le lie à l'objet qu'il désigne est de type purement conventionnel ; par conséquent, celle-ci n'est pas d'ordre sémantique.

Dans un discours strictement linguistique, partant de l'idée que le signe linguistique tel qu'il est entendu par Saussure est obligatoirement constitué d'un signifiant et d'un signifié, on peut considérer que, ne possédant pas de signifié au sens saussurien, le nom propre est, de ce fait, exclu du système de la langue, celle-ci étant définie comme un système de signes. Dans cette optique, le nom propre n'est donc pas un signe linguistique, car sans signifié, point de signe linguistique ; le nom propre se trouverait ainsi réduit à son seul signifiant. C'est sur la base de ce raisonnement que Saussure, dans son *Cours*, avait jugé que les noms propres ne permettaient ni analyse, ni interprétation. Ainsi, malgré son caractère conventionnel, et donc arbitraire, que l'on lui reconnaît, le nom propre ne saurait être un signe linguistique.

Ne répondant pas à une définition, à une glose lexicographique, ne faisant l'objet d'aucune entrée lexicographique puisqu'absent des dictionnaires de langue, le nom propre est dépourvu de sens lexical. « De fait, le nom propre semble bien échapper aux structures du lexique telles qu'elles ont pu être établies dans la perspective structurale de la sémantique lexicale. » (Leroy, 2004 : 19)

En outre, à l'inverse des autres mots de la langue, et donc des noms communs, les noms propres n'entretiennent pas de relations sémantiques entrant dans le cadre de la structuration du lexique telles que la polysémie, la synonymie, ou l'antonymie, quoique l'on puisse quand même parler, dans une certaine mesure, d'homonymie. En effet, on peut considérer qu'il y a une forme d'homonymie entre noms propres ou même entre noms propres et noms communs, dans les cas suivants :

a- Lorsque des personnes n'ayant aucun lien de parenté portent le même patronyme ou, plus encore, le même patronyme et le même prénom (ex. : la composition prénom + patronyme *Nassim Chabane* constitue l'identité d'au moins trois Algériens nés en Algérie mais originaires de trois régions différentes : est, centre, et ouest).

b- Lorsqu'une même forme de toponyme a servi à baptiser des endroits différents (ex. : *Gouraya* désigne deux lieux distincts : l'un se trouvant à Béjaïa, l'autre dans la

région de Tipaza, *Luxembourg* peut renvoyer à un Etat européen, à sa capitale, ou encore à une province de Belgique). Du reste, que des formes identiques de nom effectuent des désignations toponymiques différentes constitue un phénomène très fréquent en toponymie.

c- Lorsqu'un nom propre présente une forme identique à celle d'un nom commun ; cela est observé régulièrement dans les prénoms (ex. : *Pierre, Marine, Djazira, Louiz/Louiza, Yasmina, Hayette*, etc.) et les patronymes (ex. : *Boulangier, Buisson, Bonnet, Amir, Azar, Chikh, Haddad, Haddid*, etc.), ainsi que dans les toponymes (ex. : *Liège, Orange, Ruisseau, Bougie, Hammamet, Kouba, Kherrouba, Ryad, Aguemoun, Aokas, Taassast, Tizi*, etc.)

Bien sûr, il ne faut pas perdre de vue que, dans chacun des cas évoqués *supra*, il ne s'agit pas exactement du même type d'homonymie que celle que peuvent présenter habituellement les noms communs ou tout autre mot du lexique doté d'un sens lexical. La relation sémantique entre plusieurs *Nassim Chabane*, si relation sémantique il y a, entre plusieurs *Luxembourg*, ou entre *Pierre* et *pierre*, ou *Liège* et *liège*, n'est vraiment pas identique à la relation sémantique qui existe entre *voler*₁ (se déplacer dans les airs) et *voler*₂ (prendre indûment) ou entre *grève*₁ (plage) et *grève*₂ (cessation collective de travail).

Ainsi, si comme nous venons de le constater, les noms propres rendent possible une certaine homonymie, ils ne permettent jamais la création d'une véritable relation sémantique à l'image de la polysémie, la synonymie, ou l'antonymie, puisque, rappelons-le, l'homonymie certes intéresse le fonctionnement sémantique de la langue, mais elle n'en demeure pas moins une relation d'identité de forme entre des termes du lexique, et non de similarité ou même d'affinité de sens entre ces termes. Dans cet ordre d'idées, il est bien évident qu'aucune relation hiérarchique ne se développe parmi les noms propres, les notions d'hyponymie et d'hyperonymie ne sauraient donc s'y appliquer.

4-1-1-Sens ou pouvoir évocateur ?

Le nom propre est dépourvu de signifié, de définition dans la langue, mais il est, malgré cela, en mesure de produire du sens. Ce sens reflète alors plus souvent des aspects socioculturels, voire historiques, que des normes linguistiques. En effet, pour ce qui est des anthroponymes, patronymes et prénoms, ils renseignent sur l'origine de leur porteur, leur appartenance ethnique ou leur spiritualité, constituant, de ce fait, des

indices identitaires et idéologiques ; cela représente des éléments d'information qui, sans être d'ordre linguistique, entrent dans l'interprétation du nom propre et favorisent sa compréhension. Par exemple, des prénoms tels que *Massinissa*, *Jugurtha*, *Dihiya*, *Mohammed*, *Fatma-Zohra*, *Islam*, *Jean-Baptiste*, *Marie-Madeleine*, *Marie-Noëlle*, etc. ne sont généralement pas choisis au hasard par les parents au moment de baptiser leur nouveau-né⁴.

Quant aux toponymes, quand ils sont descriptifs, ils possèdent forcément un contenu sémantique, et sont dotés d'une capacité à faire sens, même si parfois la motivation de l'élément descriptif remonte à une époque révolue.

Ex. :

Bab el bahr (porte de la mer) désigne un ancien quartier de Béjaïa dont le nom éponyme est celui d'une ancienne porte de la ville se trouvant à quelques mètres à peine du port ; jadis, cette porte représentait l'entrée de la ville, pour qui arrivait à Béjaïa par la mer, et sa sortie, pour qui la quittait par la mer.

Bab el fouqa (porte d'en haut) désigne un des plus vieux quartiers de Béjaïa, situé sur ses hauteurs, et dont le nom éponyme est celui d'une autre porte par laquelle on pouvait accéder à la partie haute de la ville.

Les Quatre Chemins est le nom d'un quartier de Béjaïa dont la caractéristique dominante est la présence d'une grande intersection.

A travers des anthroponymes ou des toponymes, le pouvoir évocateur du nom propre est donc manifestement présent, et par conséquent, on ne peut pas proprement parler de vacuité sémantique de ce dernier. Car si tel était vraiment le cas, l'administration n'autoriserait pas toute personne portant un nom dévalorisant ou insultant à en changer ; cela constitue la preuve que le nom propre est chargé d'un poids sémantique et que, d'une manière ou d'une autre, il fait sens.

C'est d'ailleurs sur ce pouvoir évocateur et sur ce poids sémantique que s'appuient les publicitaires dans leurs techniques commerciales, chaque fois qu'il est question de fixer le nom d'un nouveau produit ou d'une nouvelle prestation à lancer sur le marché. Le nom s'avère être un argument commercial majeur ; ceux qui le conçoivent ou le sélectionnent misent sur sa consonance, donc sur son signifiant, ainsi que sur le sens qu'il véhicule. Dans cet acte de dénomination, le sens est soit accessible sans effort, soit présenté de manière à susciter une réflexion étymologique,

⁴ Voir à ce propos Sini (dir.) (2015).

un jeu du signifiant, par un découpage ou une reconstruction de la forme du nom. En voici quelques exemples, relevés dans l'univers de la communication et de la téléphonie : *Free*, terme anglais, renvoie à la multitude de possibilités de communication à travers le monde entier, supposées à moindre coût, et sans limite aucune, ce qui justifie la notion de liberté affichée dans le nom de l'opérateur en question ; *Fawri* et *Idoom*, termes arabes « immédiat » et « durable », renvoient respectivement à la rapidité et à la régularité de la connexion internet ; *Ooredoo*, à la consonance anglaise mais qui fait sens en arabe « je veux ! », fait allusion au désir et à la volonté de faire partie des clients de cet opérateur, qui par son nom laisse à penser qu'il est excellent, voire le meilleur (si on le veut sans hésiter, c'est qu'il est le meilleur) ; notons qu'entre les deux *oo* initiaux et finaux ressort le terme anglais *red* qui signifie « rouge », rappelant ainsi la couleur marketing de l'opérateur en question.

Ainsi, comme nous avons pu l'observer au fil des exemples précédents, le sens du nom propre fait appel à des connaissances culturelles et encyclopédiques, à des associations d'idées, à des connotations, à l'extralinguistique, et de ce fait, ce sens ne se manifeste pas de la même façon que celui des autres éléments du lexique ; toutefois, ce n'est pas pour autant qu'il faille l'exclure du fonctionnement linguistique. Ces facteurs-mêmes qui entrent en jeu dans la compréhension et l'interprétation d'un nom propre indiquent qu'on ne peut certainement pas parler de son absence de sens.

4-2-Aspect pragmatique : l'unicité référentielle

La notion d'unicité référentielle renvoie à la désignation unique et individuelle qu'est censé effectuer un nom propre. Cependant, il ne faut pas oublier qu'un nom propre peut désigner plusieurs individus : on peut penser alors à l'homonymie qui comme nous l'avons expliqué précédemment peut s'appliquer aux anthroponymes comme aux toponymes, mais ce qui nous vient automatiquement à l'esprit, c'est d'abord que des membres d'une famille partagent le même patronyme, ou encore, le fait qu'un nouveau-né, un bateau, un chien, un hamster, une peluche, un jouet, etc. puissent tous être baptisés *Aristide*, par exemple. Un même nom propre peut donc désigner une pluralité de référents. Cela signifie que le lien entre le nom propre et l'individu qu'il désigne n'a rien de fixe ou d'exclusif.

A côté de cela, on constate que des noms communs, donc supposés renvoyer à une catégorie ou à une classe, désignent des référents uniques ; c'est le cas des noms

terre, soleil, lune qui correspondent concrètement à des réalités uniques. Du reste, cette idée d'unicité référentielle a conduit certains à se placer dans une perspective logique pour tenter de considérer ces termes, comme des noms propres.

Force est de constater que l'aspect dit pragmatique de la désignation unique est aussi insuffisant qu'incertain pour déterminer la limite entre nom commun et nom propre, sachant qu'il arrive que, d'une part, le premier serve à la désignation individuelle, d'autre part, le second serve à des désignations multiples.

Il faut bien se rendre compte que la supposée vacuité de sens du nom propre ainsi que sa supposée unicité référentielle entretiennent un lien étroit ; en effet, ces critères sémantique et pragmatique développent dans leur mode de fonctionnement un rapport de réciprocité. Il se trouve que ce qui est considéré comme l'absence de sens du nom propre vient du fait que celui-ci ne remplit pas la fonction sémantique classique des autres unités du lexique, c'est-à-dire celle qui pose un sens conceptuel qui permettrait de renvoyer à une catégorie ou à une classe ; cette fonction demeure complètement attachée à la conception théorique du sens dans laquelle elle s'inscrit. En revanche, par son renvoi au référent ciblé, par sa désignation d'un référent effectif, le nom propre assure une fonction pratique, efficace, pragmatique. En somme, c'est parce qu'il n'est pas en mesure d'assumer un rôle sémantique habituel, que le nom propre joue un rôle pragmatique de désignation d'unicité référentielle ; donc l'absence de sa fonction sémantique implique la présence de sa fonction pragmatique. Ainsi, les critères d'absence de sens et d'unicité référentielle du nom propre vont de paire.

Ce rôle pragmatique apparaît également dans le nom commun, à la différence que, pour ce qui est du nom propre, le renvoi à un référent unique ne dure que le temps de l'énonciation. Par ailleurs, on est tenté de mettre sur le même plan le mode de désignation accompli par un nom propre et celui accompli par un nom commun défini. En effet, en observant les trois constructions suivantes :

- (a) *François* est silencieux.
- (b) *Le moteur* est silencieux.
- (c) *Un moteur* est silencieux.

on constate que la référence à une entité unique se fait dans (a) et dans (b), c'est-à-dire lors de l'emploi d'un nom propre ou d'une description définie, et non dans (c), qui est une description indéfinie et qui suppose donc la référence à une classe.

Cependant, si l'on sait l'incapacité du nom propre, en général, à assurer une référence générique, contrairement au nom commun, il serait simpliste et erroné de vouloir restreindre systématiquement la fonction du nom propre à la désignation d'un référent unique, car il n'est pas rare de rencontrer, dans le discours, un nom propre déterminé renvoyant à une classe référentielle, comme c'est le cas dans les énoncés ci-dessous :

(1) Nous sommes tous *des Kamel Daoud*. (*El Watan*, 22/12/2014)

(2) En 1962, l'Algérie avait la chance de pouvoir être éclairée et guidée par *des Assia Djébar, Kateb Yacine, Mostefa Lachref, Mohamed Dib ou Mohamed Arkoun*. (*Le Soir d'Algérie*, 10/02/2015)

(3) D'ailleurs, je pense pouvoir avancer que *quelques Socrate* du cru y avaient formulé des sagesses qu'*aucun Platon* n'avait fixées dans la postérité. (*Le Soir d'Algérie*, 28/12/2014)

(4) Il aura coulé beaucoup d'huile sous les ponts avant qu'*un Macron* n'ait l'intelligence d'une telle manœuvre ! (*Le Soir d'Algérie*, 14-15/11/2014)

(5) Or, je sais que pour *les dizaines de Katia* qui ont péri sous les bombes israéliennes, il y en a encore des dizaines qui vont sentir à nouveau le joug du Hamas. (*Le Soir d'Algérie*, 02/02/2009)

Il est clair que dans l'ensemble de ces énoncés exemplifiés, le groupe nominal formé autour de chaque nom propre renvoie à une catégorie : il s'agit dans (1) et (2) de celle des grands écrivains et intellectuels algériens, dans (3) de celle des illustres penseurs et philosophes, dans (4) de celle des brillants économistes ou encore dans (5) de celle des jeunes filles assassinées parce qu'elles ont refusé le port du voile.

Représentant des emplois spécifiques du nom propre qui produisent des effets de sens particuliers, ce type d'énoncés foisonne dans le discours, et constitue, par conséquent, un contre-exemple à tous les énoncés dans lesquels le nom propre, dépourvu de sens, ne renvoie qu'à un référent unique.

Ainsi, comme nous avons pu le constater, il est bien difficile aux multiples recherches effectuées dans le domaine de la langue de donner des réponses précises et complètes à la question du sens du nom propre, pas plus qu'à celles de sa traductibilité et de son unicité référentielle. L'analyse et la description proposées jusqu'ici concernant ces délicates questions, n'ayant pas été très probantes, ne permettent pas de clore le débat sur le sujet, et continuent, de fait, d'entretenir un grand flou.

II-Approche logique du nom propre

La philosophie et la logique manifestent un grand intérêt à la catégorie lexicale du nom propre, et influencent l'approche linguistique. Que ce soit dans la philosophie antique, la logique de Port-Royal, ou la linguistique contemporaine, le nom propre suscite la curiosité et fait l'objet de nombreuses réflexions depuis fort longtemps. Si la linguistique contemporaine s'intéresse principalement aux aspects syntaxiques et stylistiques du nom propre employé dans la langue, l'intérêt des approches les plus anciennes s'inscrit dans le champ de la logique, et les propriétés du nom propre qui s'en dégagent relèvent essentiellement du domaine de la sémantique.

1-Aperçu des principaux points de vue logiques sur le nom propre

Avant de passer en revue les plus importantes perspectives logiques du nom propre, il semble ici indispensable de rappeler que l'acception des termes *dénotation* et *connotation* n'est pas la même en logique et en linguistique. En logique, la notion de dénotation renvoie à la référence et au référent ; la notion de connotation équivaut à la dénotation en linguistique. C'est dans cette optique que s'inscrit la définition que donne Lyons de la dénotation d'un lexème : « relation qui existe entre ce lexème et les personnes, choses, lieux, propriétés, processus et activités extérieures au système linguistique » (1978 : 168).

1-1-Le point de vue de Beauzée

Clairement rattaché à la lignée d'Arnauld & Lancelot (1660), dans l'ordre de la tradition logique de Port-Royal, Beauzée (1767) propose du nom propre une définition logico-sémantique dont le point de départ est que celui-ci effectue une désignation unique : « les noms propres sont ceux qui désignent les êtres par l'idée singulière d'une nature individuelle » (1974 : 236). La définition donnée par Beauzée repose sur le référent visé et les idées qu'il entraîne c'est-à-dire, une signification. Le cadre beauzéen classique inclut donc la question de la sémantique du nom propre. Du reste, la définition beauzéenne du nom propre peut être envisagée comme un passage obligé du discours.

L'appréhension logique initiale du nom propre est qu'il désigne un référent unique. Le critère logique de désignation unique comme base définitoire est repris par Damourette & Pichon, héritiers de Beauzée et de Port-Royal, dans leur conception des noms propres : « les noms propres sont des substantifs essentiellement uniques », « ce sont des substantifs nominaux désignant une espèce substantielle qu'emplit un seul

individu » (1968 : 520). Pour illustrer ce principe, ils proposent deux exemples de noms propres *Rouen* et *France* : « *Rouen* désigne à la fois une sorte spécifique de villes ayant des caractères particuliers, et la seule ville qui soit de cette sorte. De même *France* désigne une espèce bien tranchée de nation, et *la France* est la seule nation réelle ou possible qui soit de cette espèce » (1968 : 520). Toutefois, ils attirent l'attention sur le fait que le principe en question n'est pas toujours conforme à la réalité du fonctionnement de la langue, en soulignant qu'« une onomastique qui serait en accord avec ce principe posséderait autant de termes phonétiquement distincts qu'il y a d'individus à désigner par un nom propre. Chaque homme de France aurait un nom unique différent de celui de tous les autres hommes, chaque lieu un nom unique différent de celui de tous les autres lieux. Il n'en est pas ainsi » (1968 : 530).

Si l'on s'en tenait strictement au critère d'unicité, du nom propre et du référent, à savoir à la désignation unique d'un référent unique, on considérerait des noms propres comme *les Baléares* et *les Antilles* comme problématiques car l'unicité, à la fois du nom propre et du référent, serait clairement remise en cause, puisqu'une notion de pluralité apparaît dans chacun de ces noms. Certes, la désignation unique et la référence unique constituent un critère qui permet la distinction des noms propres des autres noms, mais c'est également à partir de ce même critère que peuvent s'établir parfois aussi certaines distinctions au sein même de la catégorie des noms propres. Nous retenons ici qu'au fondement de la définition du nom propre demeurent les notions de nom particulier, de désignation individuelle, renvoyant à un ou des référents uniques.

1-2-Le point de vue de Mill

En philosophie, Mill (1843), qui considère que le nom propre réfère sans signifier, apporte la thèse du nom propre vide de sens : « les seuls noms qui ne connotent rien sont les noms propres et ceux-ci n'ont, à strictement parler, aucune signification » (1896 : 35). Gary-Prieur (1994 : 16-19) revient sur cette citation de Mill en soulignant que le fait que les noms propres ne connotent rien, n'implique pas que ceux-ci n'ont pas de signification, mais qu'ils ont peut-être simplement une signification autre que celle qui se dégage des noms connotatifs. Pour Kleiber, l'erreur de Mill est « de n'avoir pas vu que les noms dénotent, c'est-à-dire peuvent référer à des individus particuliers, parce qu'ils connotent, c'est-à-dire parce qu'ils ont un sens » (1981 : 17).

Dans la thèse millienne, le nom propre constitue une désignation mais ne présente aucune signification, son unique fonction se résumant à l'identification ; il est réduit ainsi à une « étiquette » collée sur un objet du monde qu'elle désigne, qu'elle ne décrit point et dont elle ne dit absolument rien, à l'inverse du nom commun. Mill considère que dénotant sans connoter, les noms propres n'ont pas de sens, ne comportent aucune caractéristique du particulier qu'ils dénotent et, par conséquent, ne sont concrètement que des étiquettes référentielles. Cette absence de connotation, autrement dit d'informations sur les propriétés du référent, est au fondement de la théorie des noms propres vides de sens. Ce raisonnement de Mill a été reformulé par Kleiber de la manière suivante : « les noms propres n'ont pas de sens, parce qu'ils ne présentent pas d'attributs ou propriétés qui fassent partie des connaissances linguistiques, c'est-à-dire qui soient des traits sémantiques » (1981 : 352). Cependant, cette reformulation laisse supposer que le sens équivaut aux attributs et aux propriétés du référent ; cette perspective est très controversée. Ce raisonnement, s'il n'est pas satisfaisant pour confirmer l'absence de sens des noms propres, permet en revanche de faire remarquer que ceux-ci ne sont pas descriptifs. Du reste, ce caractère non descriptif est considéré comme le meilleur argument de la thèse des noms propres vides de sens. En effet, la théorie de Mill doit son succès principalement au fait qu'elle concorde avec la conception des noms propres désignateurs non descriptifs.

Dans cette autre approche logique qu'est la théorie millienne, l'absence de sens est considérée comme un trait constitutionnel du nom propre. Cette théorie, en éliminant le sens, se débarrasse en même temps de toutes les difficultés qui peuvent en découler, ainsi que de tout ce qui est relatif au signifié des noms propres. Néanmoins, l'évacuation du problème du sens du nom propre pose un autre problème majeur, celui de son statut linguistique : quel signe linguistique serait le nom propre si l'on considère qu'il est dépourvu de signifié ?

Dans l'incapacité de répondre à cette question, et pour permettre au nom propre de ne pas perdre son statut et de rester un signe linguistique à part entière, les défenseurs de la thèse de l'absence de sens des noms propres n'ont pas d'autres choix que de considérer, sans revenir sur leur thèse, que les noms propres présentent des « sens spéciaux » (Kleiber, 1981 : 354) qui ne vont pas à l'encontre de la conception de leur vacuité sémantique. Ces « sens spéciaux » relèvent de trois possibilités qui sont : l'image de l'objet, le sens référentiel, le sens équivalant au référent. Ils

représentent une sorte de tentative de compromis, car si l'on considère réellement que les noms propres n'ont pas de contenu sémantique, on ne peut pas leur trouver un substitut de sens, simplement pour éviter le paradoxe d'un signe linguistique sans signifié.

D'abord, il y a selon Mill, l'image mentale de l'objet porteur du nom propre qui se forme dans l'esprit du locuteur rappelant le concept du signifié saussurien et implique de ce fait une idée de sens. Ensuite, le sens référentiel découle de la fonction référentielle du nom propre, puisque c'est ce sens qui permet à ce dernier de référer à un individu, de le désigner et partant de l'identifier. Ce sens référentiel, « pragmatique », issu de la fonction identifiante du nom propre contribue à entretenir l'amalgame entre sens et référence. Enfin, l'idée que le sens du nom propre est son référent, c'est-à-dire que le sens d'un nom propre est son porteur, vient de la définition-même que donne Russell du nom propre : « symbole simple, désignant directement un individu, lequel est sa signification, et il a cette signification de plein droit, indépendamment des significations de tous les autres noms » (1956 : 244). Dans ces conditions, il semble évident que le nom propre réfère et signifie à la fois ; néanmoins, une précision s'impose : signification et référence sont ici indissociables. Le sens et la référence se mélangent et se confondent ; le sens d'un nom étant réduit à celui qui le porte, il est donc question d'une assimilation du nom propre à son porteur. Mais cela est inadmissible. Du reste, le concept de référence n'aurait plus de raison d'être. Kleiber (1981 : 356) rappelle justement que les notions elles-mêmes de « référer » et de « donner un nom » deviendraient absurdes s'il n'existait plus de différence entre le nom propre et son référent. En outre, si le sens relève de la linguistique, le référent lui, relève de l'extralinguistique, ce qui suppose forcément la séparation du sens et de la référence, et empêche l'intrusion du référent dans le concept du signifié.

En résumé, mis à part le caractère irrecevable du référent-même comme sens, ces « sens spéciaux » que présente le nom propre montrent que celui-ci comporte bien un signifié et ce, à travers l'image mentale, qui n'est pas sans rapport avec le signifié, ou le sens dit référentiel qui, en fait, rappelle le sens de la description définie. Ainsi, on constate finalement qu'il n'est pas possible d'envisager le nom propre comme un signe linguistique et de soutenir en parallèle son absence de contenu sémantique.

1-2-1-Jespersen et la théorie de Mill

Jespersen (1924) critique la théorie millienne, et présente une approche du nom propre qui se situe dans une perspective pragmatique, en cherchant « à définir la relation qu'il y a entre la réalité extra-linguistique et la façon dont le langage l'exprime » (1971 : 73), et en insistant sur la valeur que peuvent prendre les noms propres dans la situation particulière où ils apparaissent. Il place donc au centre de sa théorie la fonction référentielle et partant le référent du nom propre qui ne peut en aucun cas être ignoré, comme l'est le sens dans la définition millienne.

Tenant « de parvenir à une compréhension scientifique des fondements logiques de la grammaire », Jespersen (1971 : 73) reproche à la perspective logicienne pure et dure du nom propre de considérer que celui-ci peut connoter seulement dans le cas où il apparaît déterminé et donc employé comme un nom commun : « le logicien pur a une prédilection pour les cloisons étanches dans le domaines des idées et ne s'intéresse pas à la question qui, à moi linguiste, me semble la plus importante, et qui est de savoir comment il se fait qu'une suite de sons totalement dépourvue de toute signification et de toute connotation se charge tout d'un coup de multiples connotations, et que cette signification qui lui est toute nouvelle soit immédiatement acceptée par l'ensemble de la communauté » (1971 : 77).

1-2-2-Guillaume et les théories de Beauzée et de Mill

Ramenée au plan des représentations mentales, la thèse beauzéenne de l'unicité référentielle est bien présente chez Guillaume (1919) pour qui « le nom propre, dès qu'on le pense, éveille dans l'esprit l'idée d'un individu et d'un seul. [...] C'est donc, dans toute la rigueur du terme, un mot applicable en un seul point de l'espace, non transposable à plusieurs » (1975 : 289). En fait, Guillaume estime qu'il y a deux types de sens : le sens potentiel et le sens effectif ; le premier relève de la langue, le second du discours. Il considère que concernant les noms propres, le passage de la langue au discours n'est pas possible, « autrement dit, la soudure est si étroite entre le nom potentiel et le nom en effet qu'ils forment un même bloc », et qu'« il n'y a pas plus d'idées, d'impressions, avant emploi qu'après emploi, parce que le nom propre, par définition, n'a pas valeur d'idée. Il n'est pas dans l'esprit quelque chose pour représenter une notion, mais quelque chose qui indique la marque inscrite à côté, pour ainsi dire, de la notion » (1975 : 307). Cela revient à dire que le nom propre ne renvoie

pas à une notion ou à un signifié, mais à un référent (la marque inscrite à côté), rejoignant ainsi l'idée de « l'étiquette » dans la thèse de Mill.

Cependant, dans le cas où un nom propre ne désigne plus un référent unique mais correspond à plusieurs individus comme les membres d'une même famille par exemple, ce nom propre prend article : « **Les Cagniard**, [...]. Se croire **un Napoléon**. **Les Corneille** sont rares » (Guillaume, 1975 : 289). Il est alors question ici d'un passage de la langue au discours, où le nom propre acquiert la faculté de signifier, entraînant de ce fait, une distinction entre le sens potentiel et le sens effectif.

1-3-Le point de vue de Frege

Les travaux du philosophe Frege (1892) ont conduit à considérer la description du référent désigné qui identifie celui-ci de façon univoque comme le sens du nom propre. Cette perspective a fait connaître la thèse logique du sens individuel des noms propres qui a été reprise et développée dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle par Russell (1956) et Searle (1969). Russell pour qui « les noms propres [...] sont en réalité des « abréviations de descriptions définies » » (Engel, 1984 : 432), pose par ailleurs que la signification d'un nom propre est l'objet qui porte son nom, alors que Frege ne confond pas la dénotation d'un nom propre avec le sens de ce nom.

1-4-Le point de vue de Benveniste

A fois dans la lignée de Beauzée et dans celle Saussure, Benveniste (1965)⁵, pour sa définition du nom propre, retient du premier la notion d'unicité référentielle et du second celle de société, impliquée par le système de signes qu'est la langue : « Ce qu'on entend ordinairement par nom propre est une marque conventionnelle d'identification sociale telle qu'elle puisse désigner constamment et de manière unique un individu unique » (1974 : 200). Cette conception d'ordre logique demeure néanmoins attachée à un aspect déterminant du signe saussurien.

1-5-Le point de vue de Kripke

Kripke (1972) reprend la thèse de Mill pour développer sa conception du nom propre comme désignateur rigide, considérant que le nom propre n'est qu'une suite de sons ou de graphèmes, un signifiant, dépourvu de sens, lié à un objet qu'il désigne. Dans cette notion kripkéenne de « désignateur rigide », nom propre et référent sont

⁵ « L'antonyme et le pronom en français moderne », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 60, 71-87 ; repris dans Benveniste (1974).

associés par le biais d'une chaîne causale qui découle du simple acte de baptême ou de nomination.

Kripke propose donc une théorie de la référence directe des noms propres dans laquelle la relation entre le nom et l'individu désigné n'est fondée ni sur le sens, ni sur la description ou la/les caractéristique(s) du porteur du nom. Cela revient à dire que l'usage d'un nom propre implique que dans une communauté linguistique donnée, un individu reçoit un nom par un acte de baptême qui fait qu'à partir de là, le nom en question et sa référence traversent une chaîne causale, d'utilisateur de ce nom en utilisateur, permettant ainsi la préservation de l'acte de référence initial. Cette relation directe initiale du nom avec l'individu qu'il nomme est à l'origine de tout usage actuel des noms propres et de leur relation avec leur porteur. Il s'agit-là, sur un plan pragmatique comme sur un plan sémantique, d'un fait primitif. La notion de rigidité des noms propres prend alors tout son sens, dans la mesure où un certain nom propre désigne un certain individu, contrairement aux descriptions qui, ne relevant pas d'un acte primitif, sont censées permettre plus de liberté dans les désignations.

Si Kripke critique autant la thèse de Russell (1956) que celle de Searle (1969), la première posant que le sens d'un nom propre est une description unique, la seconde, qu'il est un ensemble de descriptions, appelée d'ailleurs par Kripke « la théorie du faisceau de propriétés », c'est parce que selon lui, « l'usage des descriptions ressemblerait à une sorte de jeu de portrait chinois, tandis qu'un nom propre resterait fixe comme l'identité de la personne à deviner » (Engel, 1984 : 438) ; car de telles théories entraîneraient des difficultés notamment dans les cas de changements de dénotation comme dans l'exemple, qu'emprunte Engel à Evans, *Madagascar* qui désignait, pour les indigènes, une partie de l'Afrique, et pour Marco Polo, l'île de Madagascar. Kripke déduit de son analyse logique que le nom propre est indépendant des changements que peut subir son référent, c'est ce qui fait de lui un « désignateur rigide ».

Pour Mill et sa théorie de la référence directe, les noms propres n'ont pas de sens mais seulement une dénotation. Ceux-ci ne pourraient donc pas avoir d'autres fonctions linguistiques que celle de désigner leur porteur. Cette théorie a été appuyée par Kripke qui considère fautive la théorie russellienne des descriptions, en critiquant l'idée que le sens d'un nom propre est sa description définie. Ce qu'il reproche principalement à la théorie descriptive est que les descriptions sont susceptibles de

changement contrairement aux noms propres. Cependant cette théorie de la référence directe a été jugée trop simpliste depuis les apports de Frege et Russell, d'autant que Kripke n'a pas réussi à établir que les noms propres n'ont pas de sens. On peut alors considérer que la théorie de Kripke s'affirme davantage du point de vue pragmatique que du point de vue sémantique.

1-5-1-Engel et la théorie de Kripke

Engel qui s'est penché sur les arguments développés par Kripke a parfaitement constaté les multiples tentatives de ce dernier pour nier le sens des noms propres. Si Engel donne raison à Kripke sur le fait que la fonction d'un nom est simplement de nommer, il est un autre fait sur lequel il est en désaccord avec lui, mais dont il reste convaincu, celui de l'existence du sens des noms propres. Par conséquent, il s'interroge sur la possibilité de concilier ces deux points tout en se libérant des inconvénients et de la théorie descriptive et de celle de la référence directe. Ainsi, il soutient en fin de compte que le sens d'un nom propre n'est qu'une information minimale sur son porteur : « les noms ont un sens descriptif minimal : ils indiquent que l'individu désigné porte ce nom » (1984 : 431). Cette conception d'Engel n'est pas sans rappeler la théorie du prédicat de dénomination de Kleiber (1981). En effet, Engel suggère que le sens d'un nom propre est « le nom de l'individu qui le porte, ou encore qu'il est constitué par une description définie de la forme « l'individu qui porte le nom 'N' » » (1984 : 446), il pense que cette théorie qui pose que le sens d'un nom est le nom lui-même, peut être appelée théorie descriptiviste nominale du sens des noms propres. Néanmoins, il précise que dans cette perspective dans laquelle le sens de *N* est « l'individu qui porte le nom *N* », on ne sait ni pourquoi, ni comment *N* se nomme *N*, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de restituer la supposée relation directe d'un individu appelé *N* avec le nom *N* qu'il porte en remontant au début de l'histoire référentielle. On ne sait pas pourquoi tel nom propre fait référence à tel individu ; toutefois, c'est dans une communauté linguistique que l'institution du nom et la convention de son utilisation sont préalablement établies. Dans cette théorie, on considère qu'en général, la référence d'un nom propre résulte d'une convention : « tout ce dont nous avons besoin pour une théorie sémantique des noms propres est qu'une telle convention *existe*. Le reste est plus complexe, et est une affaire d'ajustement de nos intentions, de celles des autres, et des contextes. » (Engel, 1984 : 448)

Qu'elles portent sur la désignation et la référence uniques du nom propre, qu'elles défendent la conception du nom propre désignateur non descriptif, qu'elles se fondent sur sa vacuité sémantique, qu'elles critiquent l'idée que le sens d'un nom propre est sa description définie ou, au contraire, qu'elles considèrent le sens d'un nom propre comme une description unique, voire comme un ensemble de descriptions, qu'elles développent l'idée d'un sens référentiel, qu'elles prônent la théorie descriptive ou celle de la référence directe, ces grandes thèses logiciennes sur le nom propre présentent toutes une certaine pertinence. Néanmoins, appartenant au champ de la logique, celles-ci constituent des réflexions antérieures aux points de vue nouveaux apportés par les travaux récents du champ de la linguistique qu'elles ont considérablement alimentés. Reprises en linguistique, ces propositions logico-philosophiques consacrées au nom propre ont largement influencé les thèses linguistiques qui ont fait suite sur le sujet (voir plus bas **III-1-2**).

2-De la logique à la linguistique

Les théories du sens des noms propres apparaissent aussi bien dans les approches logiques et philosophiques que linguistiques. Les logiciens ont ouvert la voie aux linguistes et les ont considérablement influencés.

Dans ses travaux d'analyse et de description du nom propre, la linguistique fait appel à la logique et à la philosophie du langage dont les thèses permettent d'exposer et d'appréhender, comme nous l'avons vu plus haut, certains critères, par exemple pragmatique et référentiel, qui semblent échapper aux théories strictement linguistiques.

Dans les questions de référence, du point de vue de la logique et de la philosophie du langage, le nom propre est placé au même niveau que la description définie ; ils se trouvent donc tous deux classés dans la catégorie des désignateurs, car pour référer au même individu, on peut aussi bien utiliser un nom propre qu'une description définie. Quel que soit le contexte, quand il s'agit de référer à un objet singulier, nom propre et description définie sont interchangeables. En effet, par exemple, le nom propre *Abane Ramdane* et la description définie *l'architecte de la révolution algérienne* renvoient à la même personne, au même référent ; il en va de même pour *Fleming* ou *le médecin anglais créateur de la pénicilline*, *Yasmina Khadra* ou *l'auteur de « Ce que le jour doit à la nuit »*. Dans chacun de ces exemples, le nom propre et la description définie sont référentiellement équivalents. Du reste, Kleiber

explique qu'il y a un « lien de dépendance entre le sens des descriptions définies et des noms propres et leur utilisation référentielle. C'est parce que les descriptions définies et les noms propres présupposent respectivement l'existence d'un et d'un seul x 'tel-et-tel' et d'un et d'un seul x 'appelé /N/' qu'ils peuvent être utilisés par un locuteur pour effectuer un acte de référence définie unique » (1981 : 419).

Les théories antérieures du nom propre apportées par la logique demeurent importantes et méritent que l'on s'y arrête, même si leurs perspectives et leurs objectifs sont différents de ce que l'on rencontre habituellement en grammaire ou en linguistique (où les approches sont catégorielles). Les linguistes en retiennent essentiellement deux points, les plus répandus, qui relèvent tous les deux de la fonction du nom propre. Il s'agit de la thèse du nom propre vide de sens de Mill (1843) et celle du nom propre « désignateur rigide » de Kripke (1972). C'est par l'approche millienne, dans un premier temps, puis ensuite, et encore davantage, par l'approche kripkéenne, que la notion de référent a pu être considérée et examinée dans les travaux linguistiques portant sur le nom propre, pour finir par en constituer manifestement un aspect incontournable. De nos jours, il s'avère inconcevable d'effectuer une analyse linguistique du fonctionnement du nom propre, qu'elle soit d'ordre sémantique, lexicale ou syntaxique, sans y exploiter la dimension référentielle.

Mill considère que la fonction du nom propre se limite strictement aux opérations de désignation et d'identification, celui-ci ne pouvant en aucun cas être descriptif, un peu à l'image d'une étiquette posée sur chaque objet du monde, chargée uniquement de désigner l'objet en question puisqu'incapable d'en fournir la moindre description.

La thèse de Kripke repose sur celle qu'a développée Mill. En effet, c'est à partir de l'idée que le nom propre n'a pas de sens et qu'il ne fait que désigner, que se construit la conception du nom propre « désignateur rigide » et dans laquelle il a pour unique fonction et pour seule caractéristique la désignation d'un individu auquel il est lié de manière permanente et indéfectible. C'est sur la base d'une chaîne causale que le nom propre s'attache au référent auquel il renvoie de manière constante ; le lien qui les unit l'un à l'autre n'est absolument pas fondé sur le sens. Kleiber rappelle que « la théorie causale postule que le lien entre le porteur du nom et l'usage du nom s'explique par une chaîne causale qui a pour origine l'objet dénommé lui-même » (1981 : 387). Cette chaîne causale, en rapport direct avec l'acte de dénomination,

s'établit dès que l'on a décidé d'appeler *X* tel individu (personne, animal, lieu, etc.), ou que l'on a entendu l'appeler *X*. Par exemple, pour que s'établisse un lien fixe entre un enfant nouveau-né et le nom propre *Omar* il faut d'abord que les parents eux-mêmes l'appellent *Omar* ; pour associer définitivement tel chien au nom propre *Widky*, il faut avoir entendu quelqu'un d'autre l'appeler *Widky* : dans tous les cas, il est nécessaire que le lien antérieur créé dans le cadre de la chaîne causale se diffuse petit à petit, au fil du temps.

La notion de « désignateur rigide » s'explique par le fait qu'à partir du moment où il a été décidé d'associer tel nom propre à tel référent, une attache fixe se crée entre les deux : le nom propre renverra constamment à son référent ; ce dernier pourrait changer et se transformer tant et plus, que le nom propre continuera à le désigner. Depuis près d'un demi-siècle maintenant, le nom propre *Pelé* et la description définie *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* sont référentiellement équivalents, mais en supposant qu'un autre joueur de football remporte ce titre ou peut-être même celui de « quadruple vainqueur de la coupe du monde », la description définie *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* ne sera plus équivalente au nom propre *Pelé*, car elle ne pourra plus correspondre à la personne de *Pelé*. Une enfant prénommée *Maria* peut être *la benjamine de la famille* pendant une période donnée et ne plus l'être au bout d'un certain temps, si une sœur ou un frère naît après elle ; à ce moment-là, la description définie *la benjamine de la famille* ne renverra plus à *Maria*. Cela signifie que seul le nom propre est apte à référer continuellement à un particulier et à conserver cette attache invariable avec le référent désigné. Contrairement aux descriptions définies *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* et *la benjamine de la famille* qui, dès qu'elles ne sont plus d'actualité, ne sont plus en mesure d'assurer la référence à l'individu visé, les noms propres *Pelé* et *Maria* garderont intact le lien établi antérieurement dans la chaîne causale, avec leur référent respectif. Cet état de fait ne vaut pas seulement pour les référents notoires, ou même pour les référents humains, mais au moins et surtout pour tous les référents désignant des êtres vivants ; ceux-ci étant condamnés à évoluer et changer, leurs descriptions définies, pourront plus ou moins être amenées à devenir obsolètes à un moment ou à un autre, parce que justement elles sont porteuses de sens, contrairement aux noms propres, qui ne sont que des formes, renvoyant à des référents

avec lesquels ils ont été préalablement unis par un lien stable et durable qui, de fait, est destiné à se maintenir.

Représentant l'essentiel de la dimension référentielle, les théories du nom propre vide de sens et celle du nom propre « désignateur rigide », nées et développées dans un courant autre que linguistique, c'est-à-dire dans le courant philosophique et logique, ont fini par trouver leur place, une place qui n'est pas des moindres, dans les travaux linguistiques sur le nom propre (voir plus bas **III-1**).

Du reste, longuement traité par les logiciens puis, par la suite, par les linguistes, le nom propre fait l'objet d'une recherche qui subit une double influence, logique et linguistique. Les travaux actuels de grammaire du nom propre font apparaître le fondement logique de l'étude du nom propre ainsi que sa prise en charge par la linguistique. Cette étude se situe au carrefour des disciplines que sont la logique, la linguistique et la grammaire.

En linguistique française, c'est d'abord à partir des théories logiques que l'on assiste à une production de travaux de recherche conséquents et déterminants sur le nom propre, dont le premier est Kleiber (1981), suivis de Molino (éd.) (1982), Siblot (éd.) (1987), Gary-Prieur (éd.) (1991), Gary-Prieur (1994), Jonasson (1994), Noailly (éd.) (1995), touchant de plus en plus, au fil du temps, aux constructions du nom propre, à sa distribution et à son interprétation dans le discours, étudiant ainsi un fonctionnement linguistique que les approches logiques ignoraient. C'est donc à travers l'analyse de ces constructions, distribution et interprétation, que les linguistes se sont « réapproprié » le nom propre et se sont détachés de la pratique logicienne dont les réflexions étaient fondées sur l'observation de celui-ci dans des énoncés artefactuels ou carrément hors énoncé.

III-Approche sémantique du nom propre

« Bien sûr qu'un nom propre a un sens » affirmait Dumpty⁶.

Alors que le nom propre a fait l'objet pendant longtemps du champ d'étude des logiciens, l'intérêt de la linguistique française pour l'aspect sémantique du nom propre est relativement récent puisqu'il ne remonte qu'aux années 1980. La logique et la philosophie du langage ont particulièrement marqué les travaux linguistiques sur le nom propre qui s'en sont suivis.

⁶ Dumpty cité par Engel (1984 : 431).

Ainsi, nous nous penchons ici sur les études du nom propre envisagées sous l'angle d'un grand champ disciplinaire de la linguistique : la sémantique. L'étude du nom propre pose notamment le problème des relations entre sens et référence, entre langage et réel. Il s'agira donc de considérer la problématique du sens du nom propre ; pour ce faire, nous exposerons les différentes théories portant sur le sujet.

1-Contribution des études onomastique, logique, et cognitive

Le bilan de l'apport des analyses onomastique, logique et cognitive aux travaux linguistiques sur le nom propre semble nécessaire, afin d'établir la place, le rôle et l'importance de chacune d'elles dans l'élaboration des théories sémantiques du nom propre.

1-1-La perspective onomastique

La notion de sens du nom propre est problématique en elle-même, car elle remet en question la conception du sens linguistique et les avis sur le sujet divergent. Dès que l'on parle du sens des noms propres, une ambiguïté apparaît car celui-ci n'est pas clairement défini, et on peut se demander alors s'il s'agit de sens lexical, de signification, de dénotation, de connotation, ou encore de référence. Bréal (1897) estime que « si l'on classait les noms d'après la quantité d'idées qu'ils éveillent, les noms propres devraient être en tête, car ils sont les plus significatifs de tous, étant les plus individuels » (1924 : 182). Les noms propres sont dotés d'un poids sémantique et sont porteurs d'information ; par conséquent, ils jouent forcément un rôle dans le fonctionnement de la langue et dans la communication.

Si d'emblée les noms propres ont été exclus du système de la langue par Saussure qui considérait qu'ils relevaient de l'extralinguistique, en dehors des travaux d'onomastique, la question du sens des noms propres n'a pas constitué l'objet d'études linguistiques.

Certes, l'onomastique s'inscrit dans le domaine de la linguistique, cependant, elle ne s'est pas intéressée à la définition du nom propre mais plutôt à son explication, par le biais de l'étymologie, accomplissant ainsi des études philologiques et historiques ; de ce fait, ses réalisations se sont retrouvées en marge des études linguistiques portant sur les théories des fonctionnements syntaxique, lexical et sémantique du nom propre. En effet, elle s'est fixée pour objectif d'établir le sens des anthroponymes et des patronymes en tentant justement de remonter au sens du terme d'origine à partir duquel ils ont été créés. Ce terme d'origine qui appartient au lexique,

souvent ancien, d'une langue dans laquelle il est nom commun ou adjectif finit par « passer le seuil du nom », pour devenir un nom propre ; celui-ci perdra au fil du temps la motivation de sa dénomination, et son sens ne sera plus évident et accessible.

L'onomastique ne vise pas à établir une théorie générale du sens des noms propres, mais seulement à lever l'opacité sémantique de ces derniers, en remontant à des éléments linguistiques qu'elle tente de reconstituer en vue d'en déterminer le sens, un sens qui n'est pas problématique puisqu'il s'agit en réalité du sens de mots du lexique.

1-2-La perspective logique

Le point de départ des travaux de linguistiques portant sur le nom propre est à trouver dans les propositions de la logique et de la philosophie du langage et auxquelles ceux-ci ont, sans nul doute, beaucoup emprunté. Deux thèses opposées du sens des noms propres se dégagent principalement de ces propositions : celle du nom propre vide de sens, considérant que celui-ci n'est qu'une forme dépourvue de sens, une sorte de signifiant sans signifié, et celle qui présente le sens du nom propre comme une description du référent auquel il renvoie. Le point de divergence entre ces deux thèses réside dans le fait que certains sont partisans de l'idée que l'acte de référence effectué par le nom propre implique un sens et décrit ainsi son référent, alors que d'autres rejettent fermement cette idée.

Toutefois, il semble nécessaire ici de mettre l'accent sur le paradoxe suivant, qui n'est pas des moindres, où les noms propres paraissent « à la fois avoir et ne pas avoir de sens » (Kleiber, 1981 : 295). En effet, d'une part, le fait que les noms propres permettent de référer à des particuliers, y compris ceux qui sont absents sans pour autant les décrire, comme le font les descriptions définies, laisse à penser qu'ils sont porteurs de sens ; d'autre part, le fait qu'ils ne soient pas descriptifs défend l'hypothèse de leur vacuité sémantique.

1-2-1-La thèse du nom propre vide de sens

Les tenants de cette thèse, comme Gardiner, Togeby, Ullmann, Lyons et Conrad, avec à leur tête Mill et Kripke qui l'a renforcée et lui a fait prendre, grâce à la formulation de sa théorie causale du nom propre fonctionnant comme un désignateur rigide, une très vaste ampleur, non seulement excluent le nom propre du système de la langue, mais, de ce fait, renoncent aussi à expliquer certains emplois du nom propre à l'exemple des énoncés suivants :

- (1) a- Il est né à *Orléansville*.
b- Il est né à *El-Asnam*.
c- Il est né à *Chlef*.
- (2) En janvier 2015, *la France* était *Charlie*.
- (3) *Nice* n'est plus *Nice*.
- (4) *Nice* est toujours *Nice*.

En effet, la théorie du nom propre vide de sens ne peut pas chercher à analyser les emplois faits du nom propre dans les énoncés de la série (1), considérés comme synonymes, mais qui présentent néanmoins des différences certaines, révélant que l'utilisation d'un des noms *Orléansville*, *El-Asnam*, *Chlef*, en dépit du fait qu'ils désignent un seul et même espace géographique, n'est pas neutre, donnant lieu ainsi à des effets de sens distincts.

De même, elle ne peut voir aucun intérêt à se pencher sur l'emploi des noms propres dans les énoncés du type (2), dont la forme est « *nom propre être nom propre* », qu'elle considère comme inutiles, et auxquels elle ne trouve aucune raison d'être, et encore moins, de sens. Pourtant, il faut bien signaler que les énoncés d'identité référentielle « *nom propre être nom propre* » sont le reflet de la fausseté de la thèse des noms propres vides de sens, car si ces derniers n'avaient vraiment pas de sens, l'énoncé (2) ne transmettrait aucune autre information que l'assertion posée dans l'énoncé (2)' : « En janvier 2015, *la France* était *la France* ». Les énoncés (2) et (2)' n'étant pas tautologiques, on en conclut que les noms propres présentent un contenu sémantique.

La théorie du nom propre vide de sens ne peut donc pas s'intéresser non plus à l'usage des noms propres dans des énoncés tels que (3) et (4) dans lesquels ils semblent construire une contradiction ou une tautologie, alors qu'en réalité ils sont porteurs de sens.

Il n'est pas inutile de rappeler que pour Kleiber, « si l'absence de sens coïncide, comme l'affirme Katz [...], avec l'absence de propriétés et de relations sémantiques, on peut se fonder sur ces tautologies, contradictions, etc., pour conclure légitimement à l'existence d'un contenu sémantique pour les noms propres » (1981 : 385).

La conception des noms propres vides de sens peut poser le problème d'une synonymie potentielle d'énoncés. Cela apparaît dans les exemples ci-dessous

présentant des phrases qui pourraient, selon cette conception, être considérées comme vides de sens et/ou synonymes :

(5) En mai 2012, *Nicolas Sarkozy* est le président de la France.

(6) En mai 2012, *François Hollande* est le président de la France.

Déclarer ces deux énoncés sémantiquement différents reviendrait, de fait, à attribuer du sens aux noms propres *Nicolas Sarkozy* et *François Hollande*. Peut-on procéder autrement ? D'un côté, si l'on s'en tient à l'hypothèse des noms propres dépourvus de sens, on en déduira que l'absence de sens est égale à l'identité de sens, ce qui laisserait penser que ces deux noms seraient interchangeables, c'est-à-dire synonymes. Ce raisonnement conduirait à déclarer que ces deux énoncés sont équivalents, ce qui est totalement inexact, et partant démontre la fausseté de la thèse des noms propres vides de sens. D'un autre côté, pour pouvoir affirmer que deux énoncés comportant des noms propres sont synonymes, il faut qu'il y ait une identité de référents de ces derniers. Dans ces conditions, les deux énoncés exemplifiés ci-dessus ne sont bien évidemment pas synonymes. Concrètement, la théorie des noms propres vides de sens se retrouve régulièrement confrontée au type d'obstacle que permet de relever l'observation des énoncés (5) et (6) ; cela amène inévitablement à envisager une analyse sémantique des noms propres, afin de mettre en lumière la différence de sens entre ces deux énoncés.

Parallèlement au problème de l'absence catégorique de sens du nom propre que pose la théorie de Mill et Kripke, un autre élément est à prendre en considération, celui de la chaîne causale, et mérite d'être clarifié et précisé ; car d'une part, plusieurs chaînes causales correspondent à un seul référent, du fait qu'un même individu puisse porter plusieurs noms propres dont un patronyme, un prénom, un diminutif ou un hypocoristique, ainsi qu'un pseudonyme, et d'autre part, plusieurs chaînes causales correspondent à un seul nom propre, étant donné que plusieurs référents différents peuvent porter un même nom propre.

Ainsi, il serait bien difficile d'admettre la théorie du nom propre vide de sens, à laquelle s'ajoute celle du nom propre « désignateur rigide », sans émettre le moindre doute, car aussi intéressante puisse-t-elle être, elle ne permet pas de rendre compte de tous les emplois du nom propre, notamment ceux qui produisent du sens de manière incontestable, outre les emplois modifiés.

« L'échec de la thèse des noms propres vides de sens conduit à « parier » sur le sens des noms propres. La question qui reste toutefois en suspens est celle de savoir quel est ce sens. » (Kleiber, 1981 : 361).

1-2-2-La thèse du sens du nom propre équivalant à une description de son référent

Les logiciens et philosophes qui soutiennent cette thèse se sont concentrés sur l'usage référentiel du nom propre. Ceux-ci se divisent en deux groupes pour former deux courants. Searle (1972 : 220) explique alors que cette thèse se présente sous deux versions différentes : la version forte et la version faible. L'une et l'autre montrent que le sens individuel des noms propres est une description de son référent, avec la différence que pour les partisans de la version forte, le sens du nom propre est représenté par une ou des descriptions visant à identifier nettement le référent, et que pour les défenseurs de la version faible, le sens du nom propre ne comporte qu'un ou des traits descriptifs de son référent, comme en sémantique structurale classique.

Avec les adeptes de la version forte, comme Frege, Russell, Sørensen, Searle, Strawson, le sens du nom propre se résume soit à une seule description définie du référent (quand l'identification effectuée est unique), soit à un ensemble de descriptions définies toutes associées au référent. Ainsi, par exemple, le sens de *Léonard de Vinci* pourrait être : *celui qui a peint la Joconde* ; et le sens de *Newton* pourrait être : *le physicien et mathématicien anglais qui a découvert la gravitation universelle + l'énonciateur de la théorie corpusculaire de la lumière + l'inventeur du calcul infinitésimal + l'auteur des Principes mathématiques de philosophie naturelle +...*

Tandis qu'avec les adeptes de la version faible, comme Geach, Buyssens, Katz, Carroll, Jespersen, Kurylowicz, le sens individuel du nom propre se restreint à des traits sémantiques généraux tels que [+/-mâle], [+/- humain], [+/-animé], etc., ou à des spécifications telles que « femme » pour *Marie*, « animal » pour *Médor*, « pays » pour *Algérie*, « continent » pour *Afrique*, etc. Dans cette version, les noms propres sont dotés de sens, au même titre que les noms communs, parce qu'ils comportent tous les traits caractéristiques du particulier qu'ils désignent.

L'inconvénient de la version forte découle d'abord du fait qu'un nom propre puisse désigner plusieurs référents, par conséquent, le nom *Newton* peut très bien avoir été attribué à un chien ou à tout autre animal ; l'instabilité du lien associant le nom

propre au référent entraîne nécessairement une instabilité du sens. Ensuite, tout laisse à penser que cette version forte ne peut s'appliquer qu'aux noms propres notoires qui, malgré tout, posent eux aussi le problème de l'adéquation des descriptions définies et du sens des noms propres, dans la mesure où il existerait, par exemple, quelque part dans l'univers d'autres *Newton* et *Léonard de Vinci* n'ayant aucune relation ni avec les sciences exactes, ni avec l'art. Cela vient confirmer encore davantage l'idée que cette version forte de la thèse ne correspond pas à des noms propres tout à fait banaux, qui ne jouissent d'aucune réputation ; car dans ces conditions, si l'on reste dans l'optique considérant que le sens du nom propre est une description définie ou la somme des descriptions définies de son référent, on se demande, d'une part, quelles seraient la ou les descriptions définies qui détermineraient le sens d'un nom inconnu et passant inaperçu, à l'exemple de *Marie Martin*, et on constate, d'autre part, l'impossibilité de reconnaître comme sens, des descriptions définies incluant toute sorte d'informations insignifiantes qui ne visent pas à identifier univoquement un référent, telles que *la couturière, la nouvelle élève, l'amie d'enfance de mon frère, la sœur du professeur de piano, etc.*

C'est d'ailleurs en raison de l'ensemble des embarras que présente la version forte de la théorie que la version faible a été défendue et qu'elle s'est maintenue.

Quoi qu'il en soit, les deux versions de la thèse du sens individuel descriptif des noms propres sont discutables tant sur le plan linguistique que sur le plan logique.

Logiquement parlant, sans avoir été le grand physicien et mathématicien qu'il était, sans avoir été celui qui a découvert la gravitation universelle, sans avoir été l'inventeur du calcul infinitésimal, etc., le célèbre porteur du nom propre *Newton* aurait quand même pu porter le nom propre *Newton*. De la même façon, une personne prénommée *Marie* ou *Ghezlène* n'implique pas obligatoirement qu'elle est une femme, sachant que le respect des conventions sociales d'attribution des prénoms fait que c'est bien le cas en général. Keiber déclare à ce propos que « ce n'est pas parce qu'on observe effectivement une tendance (ou des tendances) à spécialiser certains types de noms propres pour certains types de référents qu'on en inférera qu'il s'agit de traits sémantiques » (1981 : 361). Tout cela a fait que les critiques développées contre la théorie du sens du nom propre identifiant le référent tournent toutes autour de l'argument suivant exposé par Jonasson : « la description constituant la définition du nom propre n'est pas analytiquement vraie pour le référent » (1994 : 116). De plus,

cette théorie du sens « est incompatible avec les usages vocatif et dénominatif du nom propre » (*ibid.*).

Linguistiquement parlant, cette thèse du sens individuel descriptif des noms propres n'est pas adaptée aux noms propres désincarnés, mais uniquement aux noms propres incarnés. C'est un fait, « elle néglige l'existence des noms propres au niveau du système linguistique, pour ne s'occuper que des noms propres dans le discours » (Jonasson, 1994 : 116). Ne considérant que l'emploi référentiel du nom propre, alors que ses autres emplois typiques montrent que celui-ci ne peut pas être constamment interprété comme la description d'un référent, la valeur contextuelle qu'acquiert un nom propre dans une situation particulière d'énonciation est mise en évidence au détriment de sa valeur lexicale.

Néanmoins, il faut tout de même reconnaître l'apport de la thèse selon laquelle le sens du nom propre équivaut à la description de son référent ; car pour pouvoir établir une interprétation d'un emploi référentiel du nom propre, il faut nécessairement que ce dernier soit doté d'un contenu descriptif. Dans le discours, bien plus encore, les informations que renferme un nom propre référentiel correspondent à la connaissance de son référent.

Force est de constater que cette thèse s'avère particulièrement utile, dans le discours, pour l'analyse du sens des noms propres incarnés, ainsi que pour la description du sens des noms propres modifiés dans laquelle elle revêt un intérêt capital.

Que ce soit en assignant le nom propre à sa fonction référentielle, ou en considérant son sens comme une description de son référent, l'influence des approches logico-philosophiques dans le champ de la linguistique, sur la question du sens des propres, a été importante et digne d'attention.

1-3-La perspective cognitive

D'abord Jonasson (1994), et De Mulder (2000) par la suite, dépassent les propositions philosophiques et logiques en introduisant une approche cognitive du nom propre dans laquelle il n'est question ni de la forme, ni de la fonction de celui-ci. Situé à un niveau plus profond, l'aspect cognitif de la langue, lié à la pensée, fait appel à la faculté de percevoir, conceptualiser et de catégoriser, dans l'objectif de parvenir à la reconnaissance d'un particulier. A ce propos, Jonasson précise que « reconnaître quelqu'un ne veut pas automatiquement dire qu'on pourra fournir les critères sur

lesquels se base la reconnaissance, ou qu'on pourra décrire verbalement l'identité perçue. C'est à cet endroit précis que surgit l'utilité des noms propres, que se révèlent leur fonction cognitive et leur raison d'être. A la différence des noms communs qui, en vertu de leur sens, nous aident à regrouper des objets, des individus et des phénomènes ayant des propriétés en commun, les noms propres nous permettent d'isoler des entités uniques et spécifiques, en nommant des particuliers perçus à l'intérieur des catégories établies. Ils nous aident à structurer et à mémoriser un savoir spécifique à côté du savoir général systématisé par les catégories conceptuelles » (1994 : 18).

En effet, dans la conception cognitive, les noms propres servent à repérer et à distinguer les individus sans pour autant les décrire. La dénomination par le nom propre est une manière de singulariser des personnes, des lieux, des animaux, etc. à l'intérieur même de leur catégorie conceptuelle (ex. : *Algérie* dans la catégorie des pays, *Lynda* dans celle des filles, *Tarek Ibn Ziyad* dans celle des bateaux, *Widky* dans celle des chiens, etc.). Ainsi, dans la mémoire de l'être humain, chaque nom propre serait directement associé à l'image d'un individu. Du reste, c'est pour cette raison que De Mulder ne voit pas dans le nom propre un désignateur rigide, mais qu'il le définit en tant que *désignateur direct* (2000 : 47).

Du fait de cette association directe, spécifique et stable dans la mémoire, du nom propre avec un particulier, celui-là implique l'unicité référentielle et se passe de sens conceptuel. Avec un nom propre, le particulier est désigné directement, sans intermédiaire, alors qu'avec un nom commun, le particulier est désigné indirectement, à l'aide d'un concept et d'un sens lexical.

De Mulder (2000) qui prolonge et développe cette approche cognitive du nom propre considère que ce dernier est doté d'un concept individuel permettant une interprétation puisée, non dans le réservoir de connaissances encyclopédiques, mais dans l'essence psychologique individuelle du référent désigné. Estimant que les noms propres n'ont pas de sens lexical, mais qu'ils transmettent des informations, De Mulder affirme qu'« il s'agit bien d'éléments conceptuels qu'un locuteur peut présumer associés aux noms propres par les autres locuteurs de la communauté linguistique. Il semble toutefois qu'il s'agit de connotations et la plupart des chercheurs ne sont pas prêts à inclure ces éléments dans le sens des noms propres » (2000 : 58).

Ainsi, si comme le conçoit Jonasson la fonction cognitive du nom propre est de nommer, d'affirmer et de maintenir une individualité, il est fondamental que cet acte de nommer un particulier passe par la perception et la reconnaissance de son individualité et de sa spécificité. Etant chargé de désigner le même individu, appelé à évoluer ou à se transformer sans jamais perdre son identité, le nom propre ne doit pas être lié « aux situations passagères et aux propriétés accidentelles que peut connaître un particulier » (Kleiber, 1981 : 316), ni se présenter comme une description mais plutôt comme « un désignateur rigide » pour reprendre l'expression de Kripke (1972), afin de « désigner le même particulier dans tous les mondes possibles ».

Par ailleurs, si pour Jonasson, le fait de retenir un nom propre dans le but de référer à un particulier s'inscrit dans une visée tant cognitive que communicative, contrairement à d'autres linguistiques qui envisagent uniquement la seconde, c'est parce qu'elle défend fermement l'idée que l'apprentissage des noms propres a un double objectif : celui de désigner un individu et celui de structurer le monde. Dans ces conditions, le rapport établi entre le nom propre et l'individu se situe à la fois au niveau de la conscience et de la mémoire stable qu'au niveau communicatif de l'interaction linguistique. Il est donc question d'interdépendance du langage et de la connaissance de la réalité extérieure, ainsi que du phénomène de stockage des connaissances dans la mémoire. De cette façon, outre la fonction référentielle qu'il assure fondamentalement dans la communication par son association directe et durable à une entité particulière, le nom propre, pourra tout aussi servir autrement.

En fait, il convient de distinguer la catégorie linguistique du nom propre de sa fonction référentielle et de la concevoir d'un point de vue cognitif comme une classe d'expressions linguistiques associées dans la mémoire stable à un particulier : « Un nom propre ne se contentera pas de désigner un particulier dans l'acte communicatif, mais sera associé à ce particulier par un lien plus stable, subsistant en dehors de tout acte communicatif entrepris. Ce lien direct et stable entre un nom propre et un particulier est une convention sociale résultant d'une dénomination préalable et sera dit lien **dénommatif**. » (Jonasson, 1994 : 19). Ce lien dénommatif devra obligatoirement être reconnu dans la communication, car l'interprétation des noms propres peut dépendre de la connaissance préalable de ce lien.

Si la dimension cognitive de la langue porte sur le rôle de la langue dans la catégorisation, il importe de souligner que celle-ci permet d'établir une « structure

prototypique de la catégorie du nom propre » (*ibid.* : 22), dont les membres centraux, c'est-à-dire « le noyau de la catégorie », sont en principe les anthroponymes et les toponymes, en raison de leurs caractères non descriptif et mono-référentiel. Ces derniers déterminent cette prototypicalité qui relève du fait qu'ils sont aisément reconnus comme noms propres, de surcroît, les plus importants de tous. Effectivement, lorsque l'on parle par exemple *d'Aristote*, de *Pasteur*, de *Charlemagne*, de *Constantine*, de *Marrakech*, ou de *Washington*, n'importe qui sera capable d'identifier des noms propres, renvoyant à une personne unique ou à un lieu unique, dépourvus de toute description, contrairement à certains autres noms, considérés comme plus périphériques et moins typiques, tels que *Bab el Louz* (porte des amandiers), *Ain Sekhoun* (source chaude), *Les Oliviers*, *Porte de la Chapelle*, *Pont des Arts*, etc. qui, présentent un côté descriptif.

Il est important de noter que la typologie morphologique du nom propre établie par Jonasson (1994) a été élaborée à partir de l'approche cognitive et prototypique du nom propre. Cette typologie propose une distinction des noms propres en fonction de leur forme lexicale ; celle-ci permet de dégager trois groupes différents. Il s'agit des noms propres purs, des noms propres descriptifs, et des noms propres mixtes.

Les noms propres purs présentent une morphologie mono-lexicale, une forme nominale spécialisée dans le rôle de nom propre (ex. : *Fatma*, *Françoise*, *Platon*, *Tunis*, *Kabylie*, *Tassili*, etc.). Opaques sur un plan sémantique, car non-descriptifs, on ne peut pas les interpréter comme les autres unités du lexique qui renseignent sur les propriétés du particulier auquel elles sont associées ; et même s'ils ont un sens apparent (ex. : *Bardot*, *Claire*, *Reine*, *Royal*, *Kamel*, *Nadra*, *Nour*, *Yasmine*, etc.), celui-ci est sans lien avec la réalité désignée : « les onomasticiens postulent une « désémantisation », une sorte de suppression de ce sens original étymologique et conceptuel, en faveur de la convention de dénomination qui garantira désormais un lien direct et durable avec un particulier » (*ibid.* : 36). Les noms propres purs désignent, la plupart du temps, des personnes, des lieux, et des animaux domestiques ; ils représentent un inventaire limité et, par conséquent, peuvent renvoyer à plusieurs individus.

Les noms propres descriptifs peuvent désigner des lieux, tels que des institutions, des établissements, des organisations sociales et des édifices, mais jamais des personnes. Sur un plan morphologique, ils sont constitués de plusieurs formes

lexicales, qui ne sont pas spécialisées dans le rôle de nom propre ; ce sont des noms communs accompagnés d'adjectifs et/ou de prépositions (ex. : *Rampe du Port, Palais du Peuple, Vieux-Port, Place de la Poste, Quai de la Gare, Ecole normale supérieure, etc.*). Au niveau sémantique, ils présentent une certaine transparence apportée par une description, laquelle description ne peut pas être remplacée par une autre, qui lui serait équivalente (par exemple, on ne peut pas employer *Ancien-Port* à la place de *Vieux-Port*, même si le *Vieux-Port* est un port qui est ancien) ; de ce fait, ils demeurent attachés au référent qu'ils désignent par un lien fixe.

Quant aux noms propres mixtes, ils se situent entre les deux premiers types morphologiques puisqu'ils sont formés à la fois d'un nom propre pur et d'une description (ex. : *Clichy-sous-Bois, Place Audin, Alexandre le Grand, Ali la Pointe, etc.*).

Il est nécessaire de signaler que le matériau lexical constitutif des noms propres descriptifs et mixtes montre que ceux-ci ont vocation à décrire avec précision le particulier qu'ils désignent, et que, par conséquent, il leur serait difficile d'être employés pour renvoyer à d'autres particuliers ; le critère de la mono-référentialité est donc plus typique des noms propres descriptifs et mixtes que des noms propres purs, bien que ces derniers soient considérés comme les noms propres par excellence, les noms propres prototypiques.

En outre, il faut souligner que les noms propres descriptifs comme les noms propres mixtes sont dotés d'un caractère assez particulier, dans la mesure où ils présentent une part de description, ils sont porteurs d'un contenu conceptuel, tout en restant indéfectiblement attachés à un référent singulier. En effet, les éléments qui composent les noms propres descriptifs peuvent, selon les emplois, avoir un mode de fonctionnement, semblable à celui des noms propres ou à celui des noms communs. Parallèlement à cela, les noms propres mixtes parviennent aisément à associer les deux modes de fonctionnement.

Malgré les apports des propositions de la logique et de l'onomastique, la linguistique, n'ayant pas été en mesure de délimiter nettement la catégorie des noms propres, puisqu'elle n'en a pas fourni les critères définitoires suffisants et nécessaires, se retrouve dans l'impossibilité d'affirmer l'appartenance d'un élément à la catégorie en question. De ce fait, rien ne s'oppose à envisager que l'aspect cognitif puisse intervenir dans la sélection des éléments de cette catégorie, comme le confirme

Jonasson : « la prototypicalité de la catégorie sera alors due au fait que le niveau où se révèle la vraie nature du nom propre est enfoui à l'intérieur de la tête des sujets parlants, dans leur conscience et dans la structure de leur mémoire à long terme. Là, les noms propres emmagasinés sont associés directement à l'image de phénomènes particuliers qu'ils désignent sans l'intermédiaire d'un sens conceptuel » (1994 : 23).

2-Sens, contenu et connotations du nom propre

Beaucoup d'approches linguistiques ont intégré la théorie du nom propre vide de sens, s'appuyant généralement sur la conception kripkéenne du nom propre « désignateur rigide » ; dans ces conditions, même si elles tentent de rendre compte d'un sens lexical minimal du nom propre, la production de sens découlant des emplois standards de celui-ci ne peut alors qu'être considérée comme relevant de l'extralinguistique. Quand il s'agit de ses emplois modifiés, celles-ci mettent cette production de sens sur le compte du passage du nom propre au nom commun.

Pour Kleiber (1981 : 351), le sens des noms propres revêt une problématique capitale, à partir du moment où l'on commence à s'intéresser à leur fonctionnement référentiel. Considérant d'une part qu'ils ne décrivent pas leur référent, on pense qu'ils sont dénués de tout contenu sémantique, d'autre part, dans la mesure où ils n'auraient vraiment pas de sens, on ne comprend pas qu'ils puissent référer à des particuliers. Ces réflexions s'ouvrent sur deux perspectives antinomiques : la théorie des noms propres vides de sens et les diverses théories qui présentent les noms propres comme sémantiquement « riche ». Du reste, Kleiber juge ces deux positions antagonistes erronées. Constatant que ni la thèse des noms propres vides de sens, ni celle du sens identifiant n'ont réussi à fournir de réponse convaincante à la problématique sémantique et référentielle posée par l'analyse du nom propre, il apporte une nouvelle hypothèse qui semble pouvoir prendre en charge les difficultés découlant de cette analyse.

2-1-Sens du nom propre : la théorie du prédicat de dénomination

Kleiber (1981) propose donc la théorie du prédicat de dénomination pour laquelle il s'est inspiré partiellement des perspectives logiques de la référence. Et bien qu'elle ait fait l'objet de nombreuses critiques, elle a eu le mérite de présenter une perspective linguistique du sens des noms propres, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. A ce titre, elle ne doit pas être considérée sur le même plan que la thèse du désignateur rigide relevant du référent et non du sens du nom propre. Cette théorie

constitue un tournant dans les études linguistiques françaises. Envisager le nom propre comme l'abréviation d'un prédicat de dénomination fait partie des toutes premières approches linguistiques du sens du nom propre. Ce dernier, s'il n'est pas complètement vide de sens, n'est pas pour autant pourvu d'un sens descriptif comme le nom commun ; il ne présente donc qu'un sens minimal qui correspond à sa propriété de nomination individualisante. Ce sens est spécifique, et en rapport avec les capacités de nomination individualisante particulières du nom propre.

Ainsi, dans sa théorie qui analyse le sens du nom propre « comme l'abréviation du prédicat de dénomination *être appelé /N/* », Kleiber (1981 : 351) rend compte des emplois généraux des noms propres ainsi que de leur caractère non descriptif et de leur aptitude référentielle en tant que termes singuliers, tout en conservant leur statut de signe linguistique et en respectant la règle de subordination référentielle : « les expressions dénotent, parce qu'elles connotent ».

Dans cette optique, le sens de n'importe quel nom propre pris au hasard comme *Laure, Louise, Yasmine*, etc., sera respectivement *le x appelé /Laure/*, *le x appelé /Louise/*, *le x appelé /Yasmine/*, etc. Dans le prédicat de dénomination, l'élément */N/* n'est plus qu'une forme phonique ou graphique, car il n'est plus un nom propre doté de sens.

Kleiber (1981 : 385) précise que « le prédicat de dénomination *être appelé /N/* constitue le seul contenu sémantique des noms propres. Le nom propre *Shakespeare*, par exemple, n'aura pas d'autre sens que 'être appelé */Shakespeare/*'. Comme le souligne A. Rey [...], ce sens n'a rien d'identifiant, il « n'apprend visiblement rien sur l'objet désigné, pas même s'il s'agit d'un lieu, d'un animal ou d'un homme » ». Le prédicat de dénomination ne décrit donc pas l'objet qu'il désigne, il lui attribue simplement un nom. Si dans cette perspective, le nom propre accède, d'une certaine façon, au statut de signe linguistique, puisqu'il se voit pourvu d'un signifiant et d'un signifié, ce dernier se limite à renvoyer à la forme du signifiant ainsi qu'à la propriété de nommer, étant donné qu'il n'est pas descriptif des caractéristiques de l'individu désigné, et qu'il n'est pas conceptuel.

L'idée que l'emploi du prédicat de dénomination n'exige aucune connaissance extralinguistique concernant le porteur du nom propre vient renforcer celle que les noms propres ont un sens. L'usage prédicatif d'un nom propre implique un sens à ce

nom propre ; sachant que dans cet usage, tout particulier, quel qu'il soit, qui est appelé /N/ est un N.

Contrairement aux thèses de l'absence de sens et du sens identifiant du nom propre qui toutes deux estiment que les énoncés ci-dessous, par exemple, devraient être considérés comme synonymes, la théorie du prédicat de dénomination permet justement d'expliquer que ce ne peut pas être le cas :

- *Diam's* remporte une Victoire de la musique pour le meilleur album rap de l'année 2004.
- *Mélanie Georgiades* remporte une Victoire de la musique pour le meilleur album rap de l'année 2004.

Bien que les deux noms propres *Diam's* et *Mélanie Georgiades* réfèrent au même individu, la synonymie entre les deux énoncés est écartée. Si deux noms propres renvoyant au même particulier ont toujours un sens différent, c'est parce que le sens « propre » des noms est différent. Ces deux énoncés n'ont pas exactement la même valeur de vérité. En fait, quel que soit leur référent, les noms propres ne sont pas synonymes : « si donc deux noms propres coréférentiels étaient effectivement synonymes, leur substitution devrait pouvoir s'effectuer sans changer la valeur de vérité de la phrase. Or, nous avons vu qu'il n'en est rien [...]. Qu'ils réfèrent à un même particulier ou non, les noms propres ne sont pas synonymes et ne peuvent pas, par conséquent, être considérés comme représentant les allomorphes d'un seul et même morphème » (Kleiber, 1981 : 386-387).

Pour mettre en relief le sens des noms propres et démontrer la réalité de ce sens, Kleiber (1981 : 393-394) propose comme exemples les énoncés suivants de la série (1) qui, en fait, sont inacceptables en raison des anomalies et des incompatibilités sémantiques qu'ils présentent :

- (1) a- *Comment s'appelle Kirk Douglas ?*
- b- *Quel est le nom de Kirk Douglas ?*
- c- *Les Albert n'ont/ne portent généralement pas de nom.*

En effet, dans ces exemples, la présence de *s'appeler* et de *nom* à côté de la propriété dénominative contenue dans le sens de *Kirk Douglas* et *Albert* crée un paradoxe sémantique flagrant.

A travers, les énoncés (2) et (3), on peut constater que la conception du sens correspondant au prédicat de dénomination n'est valable que pour les noms propres et ne peut s'adapter aux noms communs :

(2) En ce début d'été, *Fatma* achève ses préparatifs pour son départ en vacances aux Antilles.

(3) En ce début d'été, *l'université* accueille des étudiants venant du monde entier.

Le sens de *Fatma* est *le x appelé /Fatma/*, en revanche, le sens de *université* n'est pas *le x appelé /université/*. L'usage de l'expression *s'appeler* n'est pas le même dans *le x appelé /Fatma/* et *le x appelé /université/* et entraîne des sens distincts. Cette expression est métalinguistique dans *le x appelé /université/*, car elle renvoie au langage et à la langue, alors qu'elle est dite non métalinguistique, ordinaire, ou mondaine, dans *le x appelé /Fatma/*, parce qu'elle renvoie au monde et à la réalité. Contrairement à *Fatma* qui s'appelle *Fatma*, une université ne s'appelle pas *université* ; si elle porte généralement un nom et qu'elle s'appelle, par exemple, *Abderrahmane Mira*, ou *Mouloud Mammeri*, elle fait partie de la catégorie rassemblée sous le nom *université*.

Ainsi, la distinction entre les deux emplois du verbe *s'appeler* ainsi que des autres expressions équivalentes comme *se nommer*, *porter le nom*, *être le nom*, etc. se fait par les deux types de dénomination que sont la dénomination métalinguistique, celle d'un nom commun, et la dénomination ordinaire (non métalinguistique ou mondaine), celle d'un nom propre. Les exemples (4) et (5) confirment effectivement cela :

(4) Un établissement public d'enseignement supérieur *s'appelle université*.

(5) (a) Elle *s'appelle Fatma*.

(b) Elle *se nomme Fatma*.

(c) Elle *porte le nom de Fatma*.

Dans (4), *s'appeler* a le statut d'un signe métalinguistique, alors qu'au contraire, dans la série (5), *s'appeler*, *se nommer*, *porter le nom de* présentent un statut de signes ordinaires.

Kleiber défend « l'idée d'un *s'appeler*, expression métalinguistique lorsqu'il s'agit des noms communs, et d'un *s'appeler*, expression non métalinguistique lorsqu'il s'agit des noms propres. [...] De même qu'on peut parler du poids de quelqu'un, de sa

forme, de sa taille, etc., de même on peut parler, de façon ordinaire, c'est-à-dire non métalinguistique, de son nom. En demandant à quelqu'un son nom, on ne se renseigne pas sur le langage, alors que si l'on demande le nom de l'outil qui sert à tailler les vignes, l'interrogation porte sur le code linguistique. » (1981 : 394).

Aux énoncés de la série (1) qui présentent des anomalies sémantiques, Kleiber fait correspondre d'autres énoncés tautologiques ou contradictoires qui comportent, cette fois-ci, des noms communs :

- (6) (a) *Comment s'appelle la vache ?*
- (b) *Quel est le nom de la vache ?*
- (c) *Les chiens n'ont/ne portent généralement pas de nom.*

De même que le statut de *s'appeler* ou *être le nom*, le statut de /N/ diffère aussi en fonction de son emploi avec des noms propres ou avec des noms communs. Si dans (a) et (b) de la série (1), le sens de *Kirk Douglas* est *le x appelé /Kirk Douglas/*, on ne peut pas dire que le sens de *vache* soit *le x appelé /vache/*. Les énoncés (a) et (b) de la série (6) sont métalinguistiques, parce que /N/ a le statut d'un autonyme, et que *s'appeler* et *être le nom* sont des termes métalinguistiques ; alors que dans les énoncés (a) et (b) de la série (1), ces mêmes termes, employés avec des noms propres, sont non métalinguistiques, et /N/ n'a pas le statut d'un autonyme.

Cependant, il est très important de signaler ici qu'il est possible de faire une lecture non métalinguistique des énoncés de la série (6), de façon à ce que ceux-ci ne soient ni tautologiques, ni absurdes sémantiquement, comme le sont les énoncés correspondants de la série (1). Dans ces conditions, dans l'énoncé (c), *nom* représenterait un emploi « ordinaire », de même que *s'appeler* et *être le nom* dans les énoncés (a) et (b) qui constitueraient donc des interrogations « mondaines ». Par conséquent, l'interprétation non métalinguistique de ces énoncés serait la suivante :

- (a) et (b) Quel nom porte cette vache ?
- (c) Généralement on ne donne pas de nom aux chiens. / Généralement on ne baptise pas les chiens.

Si Kleiber estime que l'avantage de son hypothèse est d'avoir résolu « aussi bien les difficultés sémantiques que les difficultés référentielles auxquelles se heurtent les deux théories antagonistes de l'absence de sens et du sens identifiant » (1981 : 386), cette hypothèse a été critiquée du fait qu'elle n'ait pas permis de rendre compte

du sens de tous les emplois du nom propre, comme c'est le cas, par exemple, dans les énoncés suivants :

(7) Elle avait décidé d'appeler son hamster *Texas*.

(8) Pour ses camarades de classe de littérature, Adel était *Julien Sorel*.

(9) Elle a toujours eu ce petit côté *Chanel*.

On le voit bien, le prédicat de dénomination ne convient ni pour décrire le nom propre en fonction d'attribut caractérisant (8) ou d'épithète qualificative (9), dans des expressions prédicatives, ni en fonction dénominative (7), dans des énoncés appellatifs. En effet, le sens des noms propres ne pourrait pas correspondre au prédicat de dénomination *être appelé /N/* dans les énoncés ci-dessus, et de ce fait, il n'est pas possible de les reformuler de la manière suivante :

* (7) Elle avait décidé d'appeler son hamster *le x appelé /Texas/*.

* (8) Pour ses camarades de classe de littérature, Adel était *le x appelé /Julien Sorel/*.

* (9) Elle a toujours eu ce petit côté *le x appelé /Chanel/*.

Comme on peut le constater la conception du prédicat de dénomination, qui se voulait universelle, n'a pas pu s'ériger en une théorie générale permettant un traitement linguistique unifié du sens du nom propre. Il est donc évident qu'elle n'est pas la solution pour analyser le sens qui découle de tous les emplois du nom propre étant donné qu'elle n'est pas adaptée pour expliquer ce sens dans certains d'entre eux. C'est notamment cet aspect qui a été ciblé par la majorité des critiques émises contre cette théorie qui a montré ses limites ; cela a conduit à sa révision et à son remaniement. C'est ainsi que, plusieurs années plus tard, Kleiber (1995 et 1996) est revenu sur sa thèse du prédicat de dénomination, sans toutefois l'abandonner complètement puisque l'idée d'un sens dénominatif du nom propre a été conservée. Il s'agit bien d'un sens linguistique, différent certes de celui d'un nom commun ou d'un adjectif, parce qu'il ne présente pas de propriétés conceptuelles et n'est donc pas descriptif, mais plutôt instructionnel dénominatif : « l'instruction de chercher et de trouver dans la mémoire stable le référent qui porte le nom en question » (Kleiber, 1996 : 573).

2-2-Contenu du nom propre

Les nombreux débats suscités par cette perspective du prédicat de dénomination font apparaître la distinction entre *sens* et *contenu* du nom propre : le sens est lié à la

dénomination, alors que le contenu est lié à l'emploi du nom propre dans le discours, et à son référent. Cette distinction majeure a été introduite par Gary-Prieur (1994) et vise à établir différents niveaux de sens du nom propre. Ainsi, en adoptant la notion de contenu, dans le cadre de la description d'un sens linguistique du nom propre, elle ne rejette pas la théorie du prédicat de dénomination dans son intégralité, puisqu'elle estime que ce dernier est important dans la mesure où il constitue un des aspects du sens du nom propre mais qu'il s'avère insuffisant pour rendre compte du fonctionnement sémantique du nom propre dans son ensemble. Voilà pourquoi, pour faire avancer la description du sens linguistique du nom propre de manière efficace, elle propose de considérer un aspect de plus du sens, représenté par la notion de contenu. Dans cette optique, elle entend « par *sens* une propriété qui caractérise le nom propre en tant qu'unité de la langue, et qui est à mon avis très bien représentée par le prédicat de dénomination ; et [...] par *contenu* des propriétés qui caractérisent le nom propre en tant qu'il est lié à son référent initial : cette relation [...] a pour conséquence que certaines propriétés du référent initial peuvent intervenir dans l'interprétation du nom propre. » (Gary-Prieur, 1994 : 40)

Le référent initial du nom propre est donc essentiel dans la notion de contenu ; de ce fait, il n'est pas inutile d'en rappeler la définition : « Le référent initial d'un nom propre dans un énoncé est l'individu associé par une présupposition à cette occurrence du nom propre en vertu d'un acte de baptême dont le locuteur et l'interlocuteur ont connaissance. » (*ibid.* : 29)

Le contenu du nom propre repose à la fois sur une dimension référentielle et sur une dimension énonciative. En effet, si le contenu du nom propre est formé des propriétés d'un référent précis associé au nom propre, il est aussi lié au contexte de l'énoncé et donc au discours qui donne lieu à l'utilisation du nom propre en question. C'est dans un univers subjectif de connaissances des interlocuteurs que se définit le contenu du nom propre. Le contexte tant énonciatif que référentiel demeure déterminant dans l'établissement de ce contenu.

Par ailleurs, il est important de mentionner que les propriétés qui constituent le contenu du nom propre ne sont pas des informations de type encyclopédique, comme celles que l'on rencontre dans les dictionnaires de noms propres, visant l'identité du référent initial, et qui ne sont pas forcément indispensables pour l'interprétation d'un nom propre dans un énoncé. A ce propos, Gary-Prieur explique qu'il faut faire la

différence entre « connaissance encyclopédique » et « connaissance discursive » du référent initial ; la première se construit en dehors du discours, et est indépendante de la situation d'énonciation, alors que la seconde est, la plupart du temps, empruntée à la connaissance encyclopédique, mais trouve toujours sa source dans le discours. Du reste, pour établir le contenu d'un nom propre, tout savoir du référent initial n'est pas nécessaire car de celui-ci « ne sont retenues que certaines propriétés en relation directe avec le contexte. » (Gary-Prieur, 1994 : 48)

On fait appel à la notion de contenu dans les emplois du nom propre qui mettent en défaut le prédicat de dénomination ; en d'autres termes, cette notion est convoquée pour interpréter ce que n'explique pas ce dernier, comme on l'a vu *supra* dans les énoncés (7), (8) et (9).

La série d'exemples (10) qui est empruntée à Gary-Prieur (*ibid.* : 50) est intéressante dans la mesure où les trois énoncés qui la constituent ont chacun la particularité de présenter deux emplois du même nom propre : le premier faisant appel au sens dénominatif, le second, ne permettant pas cette interprétation, nécessite l'intervention du contenu du nom propre :

- (10) (a) *Laforgue* vient de découvrir *Laforgue*.
- (b) *Montand* était devenu *Montand*.
- (c) Comment *Sempé* est-il devenu *Sempé* ?

Dans chacun de ces énoncés, les noms propres *Laforgue*, *Montand*, *Sempé*, dans leur première utilisation, peuvent être glosés respectivement par *le x appelé /Laforgue/*, *le x appelé /Montand/*, *le x appelé /Sempé/*, alors que cela n'est pas possible pour ce qui est de leur seconde utilisation qui, de ce fait, requiert le contenu du nom propre. Dans ce cas, celui-ci réfère à une image du référent initial qui doit être suffisamment connu pour que l'interprétation repose sur un savoir partagé. Dans (a), (b) et (c), le second nom propre, qu'il désigne un poète, un chanteur-acteur, ou un dessinateur, s'interprète à chaque fois comme « le personnage célèbre » qui s'inscrit dans les connaissances partagées par les interlocuteurs dans la situation d'énonciation. Quoiqu'il en soit, dans ce type d'emploi, on suppose toujours dans l'énonciation que les propriétés définissant le contenu du nom propre seront facilement accessibles aux interlocuteurs.

A côté de cela, on peut rencontrer dans un énoncé, à l'exemple de (11), deux noms propres différents renvoyant au même individu :

(11) Depuis qu'elle a mis fin à sa carrière artistique, *Diam's* est redevenue *Mélanie Georgiades*.

Tout comme dans (10) : le premier nom propre est en emploi dénominatif, et le second fait appel au contenu du nom propre, à ceci près que c'est le premier nom *Diam's* (que l'on peut gloser par *le x appelé /Diam's/*) qui réfère au personnage célèbre, alors que le second, *Mélanie Georgiades*, pourrait être glosé par « une citoyenne ordinaire, une personne anonyme et discrète » et doit être interprété en tant que tel. Outre son caractère faussement tautologique, et outre le fait qu'il présente deux interprétations de noms propres désignant le même individu, l'une relevant du prédicat de dénomination et l'autre du référentiel, l'exemple (11) vise, d'une part, à attirer l'attention sur le fait que ce n'est pas systématiquement la notoriété du référent du nom propre qui est recherchée pour exploiter la notion de contenu, et, d'autre part, à rappeler que pour établir le contenu d'un nom propre, on sélectionne certaines caractéristiques du référent initial en fonction de la situation d'énonciation, c'est-à-dire en relation directe avec le contexte.

Par ailleurs, le recours au contenu pour rendre compte de l'interprétation des noms propres est très fréquent lorsque ceux-ci se trouvent dans des emplois modifiés, comme le montrent les exemples suivants :

(12) *Chahlet Laâyani*, la femme donc, est d'une certaine manière *la Nedjma de la chanson chaâbie*. (*Le Soir d'Algérie*, 29/03/2015)

(13) La maîtrise de la rue est une priorité absolue dans *l'Algérie d'aujourd'hui*. (*Le Soir d'Algérie*, 31/08/2014)

(14) Mais il [le face-à-face du 24 février] apportera un éclairage sur la configuration politique de *l'Algérie de demain* qui se dessine à gros traits abstraits. (*El Watan*, 05/02/2015)

En effet, pour l'interprétation métaphorique (12) ou fractionnée (13) et (14) du nom propre, on s'en remet au contenu de celui-ci. Dans l'exemple (12), le contenu du nom propre *Nedjma* est prédiqué du sujet *Chahlet Laâyani* ; les exemples (13) et (14) permettent d'opposer deux aspects du contenu du nom propre *Algérie* : « d'aujourd'hui » et « de demain ».

Enfin, il est particulièrement important de faire remarquer que si, comme on l'a vu, pour l'interprétation du nom propre, on a un sens posé par le prédicat de dénomination et un contenu qui revient à la dimension référentielle, il s'avère que ces

deux niveaux du fonctionnement sémantique que sont *le sens* et *le contenu* permettent d'expliquer la différence entre nom propre et nom commun, les deux notions pouvant s'appliquer au premier mais pas au second qui relève uniquement du niveau du sens.

2-3-Contenu et connotations du nom propre

Gary-Prieur (1994) propose de s'intéresser à la notion de *connotations* pour la distinguer nettement de celle du contenu avec laquelle elle pourrait se confondre ; par ailleurs, on note que l'auteure emploie délibérément le terme au pluriel, pour éviter la confusion avec son usage en logique. Si la notion de contenu vise à rendre compte de l'interprétation des emplois du nom propre auxquels ne convient pas la théorie du prédicat de dénomination, la notion de connotations, elle, est destinée à expliquer les effets de sens qui échappent à la notion de dénotation. Toutefois, il semble important de préciser ici, comme le fait Kerbrat-Orecchioni récapitulant le point de vue des linguistes, que « nous appellerons “dénotatif”, le sens qui intervient dans le mécanisme référentiel, c'est-à-dire l'ensemble des informations que véhicule une unité linguistique et qui lui permettent d'entrer en relation avec un objet extralinguistique, au cours du processus onomasiologique (dénomination) et sémasiologique (extraction du sens et identification du référent). Toutes les informations subsidiaires seront dites connotatives » (1977 : 15).

Ce qui pourrait éventuellement conduire à faire l'amalgame entre les deux notions de *contenu* et de *connotations*, dans la perspective de la description du fonctionnement sémantique du nom propre, c'est l'idée que la subjectivité intervienne dans l'une comme dans l'autre ; étant donné que le contenu du propre a été défini par rapport à la notion d'univers de croyance, et au discours, et que les connotations se rattachent elles aussi à la situation d'énonciation.

Ainsi, telle que la conçoit Gary-Prieur, la notion de connotations correspond à des « propriétés attribuées au nom en tant qu'unité formelle » (1994 : 55). En effet, c'est le signifiant du nom propre qui donne lieu à des connotations ; c'est-à-dire que c'est le nom propre en tant que forme linguistique qui se charge de connotations et cela, en dehors de tout acte de référence. A titre d'exemple, les noms propres *Mohamed*, *Martinez*, et *Dupont* sont porteurs, respectivement, des connotations suivantes : « arabe ou musulman », « espagnol », « français ». On voit bien que les connotations ne sont pas en rapport avec le référent mais avec la forme du nom propre

ainsi qu'avec les associations s'y attachant. Les informations liées au référent initial du nom propre se trouvent dans son contenu.

Dans les énoncés *infra*, l'interprétation des noms propres peut se contenter de reposer sur la notion de connotations :

(15) Ce matin, pendant le cours d'histoire sur l'empire romain, les collégiens *César* et *Marc-Antoine* étaient dans leur élément.

(16) *Jugurtha*, *Massinissa* et *Gaya*, jeunes collégiens, étaient dans leur élément ce matin pendant le cours sur les Berbères dans l'histoire.

(17) Manger des *Panzani*, c'est déjà respirer l'air de l'Italie !

Si les prénoms *César* et *Marc-Antoine* connotent la romanité, les prénoms *Jugurtha*, *Massinissa* et *Gaya* la berbéricité, et l'ergonyme *Panzani* l'italianité, c'est dans le contenu de chacun de ces noms propres que se trouvent les informations liées à leur référent initial (Jules César, Marc Antoine, etc.). Néanmoins, il semble tout à fait clair que dans (15), (16) et (17), le recours à la notion de contenu n'est pas utile puisque le référent initial n'intervient pas directement dans l'interprétation de l'énoncé.

Cependant, pour Kerbrat-Orecchioni « les noms propres n'ont pas de sens [...] Pourtant, ils sont informatifs : chaque nom propre draine avec lui l'ensemble des connaissances que les actants de l'énonciation possèdent sur le porteur du nom. Ils signifient donc, mais connotativement » (1977 : 178) ; or il ne faut pas perdre de vue, comme le rappelle Gary-Prieur, qu'« une connotation est une signification « seconde », qui présuppose donc une première signification à laquelle elle s'ajoute » (1994 : 53).

Ainsi, transposées au niveau du fonctionnement sémantique des noms propres, les connotations permettent d'établir « des informations qui s'ajoutent au prédicat de dénomination », comme c'est le cas dans les énoncés *supra* : la romanité, la berbéricité et l'italianité s'ajoutent respectivement au sens que représentent les prédicats de dénomination *le x appelé /César/* et *le x appelé /Marc-Antoine/* dans (15), *le x appelé /Jugurtha/*, *le x appelé /Massinissa/* et *le x appelé /Gaya/* dans (16), *les x appelées /Panzani/* dans (17).

En fait, le contenu du nom propre est lié à son emploi dans un certain contexte qui fera que ce sera telle propriété ou telles autres de son référent initial qui seront retenues pour définir ce contenu ; tandis que les connotations du nom propre s'établissent de la même façon que celles du nom commun, à savoir qu'elles sont liées

aux associations découlant de la forme /*nom propre*/ que représente le prédicat de dénomination. Cela se résume assez bien dans l'idée que les connotations sont en rapport avec le signe alors que le contenu est en rapport avec le référent.

En somme, le nom propre peut avoir un sens relevant du prédicat de dénomination ou un contenu relevant du référent, et parfois des connotations relevant de la forme. En linguistique française, la théorie du prédicat de dénomination et celle du contenu constituent les approches les plus importantes en matière de définition du sens du nom propre et de description de son fonctionnement sémantique dans la grande diversité de ses emplois, ce qu'aucune thèse logique n'avait jamais effectué.

3-Nom propre et production de sens

Si la théorie du contenu du nom propre introduit la notion de production de sens du nom propre en discours, d'autres propositions ont encore été faites à ce sujet. Celles-ci se fixent pour objectif de montrer que le nom propre, longtemps supposé dépourvu de sens, s'en trouve considérablement chargé dans le discours, au même titre qu'un nom commun. De ce fait, elles tentent une analyse sémique du nom propre, considérant, à la différence de la notion de contenu, que le nom propre n'a pas de sens spécifique recouvert par la catégorie du nom propre.

Par ailleurs, c'est dans cette perspective de production de sens du nom propre que s'inscrit la notion de signifiante, représentant l'idée du sens infini des noms propres apportée par Bréal (1897).

3-1-Analyse sémique du nom propre

De même que l'avait fait la version faible de la théorie du sens descriptif du nom propre qui considère que le sens du nom propre ne comporte qu'un ou des traits descriptifs de son référent, comme en sémantique structurale classique, certaines approches portant sur la production de sens en discours ont donc essayé d'adapter l'analyse sémique au nom propre. Mais les résultats n'ont pas été satisfaisants, car, par exemple, pour les noms propres *Samira*, *Dalila* et *Mounira*, il n'est possible de dégager aucun sème spécifique, mais seulement des sèmes génériques : /animé/, /humain/ et /féminin/. Cela est clairement insuffisant, puisque dans ces conditions ces trois noms propres auraient exactement le même sens.

3-1-1-Sémantique interprétative et nom propre

Les travaux de sémantique interprétative se fondent sur une sémantique en contexte, en estimant que le signifié lexical doit intégrer les relations contextuelles, c'est-à-dire que le signifié d'un terme s'inscrit dans le cadre d'un sémantisme contextuel. Mais cela n'empêche pas la sémantique interprétative de conserver la terminologie de la sémantique structurale avec les notions de *sémème*, *sèmes génériques/ classème*, *sèmes spécifiques/ sémantème*. Développée par Rastier (1987), la sémantique interprétative décrit deux types de contenu : l'un, formé de sèmes inhérent en langue, l'autre, formé de sèmes inhérents et afférents en contexte.

L'intérêt d'appliquer la sémantique interprétative au nom propre réside dans le fait que certains sèmes qui sont absents en langue peuvent apparaître dans une situation d'énonciation donnée. En d'autres termes, le sémème-type d'un mot en langue est différent du sémème-occurrence de ce même mot en discours ; le sémème n'est donc pas invariable, il peut changer en fonction de la réalité discursive. Les sèmes sont présents ou s'effacent selon l'emploi du mot en question. Il y a alors une sorte de jeu d'actualisation ou de virtualisation de sèmes ; celui-ci est décisif dans l'interprétation des énoncés.

Ainsi, dans la sémantique interprétative, les sèmes inhérents, distinctifs et définitoires relèvent du sens dans le système fonctionnel de la langue, et les sèmes afférents, non-définitoires relèvent du sens dans le discours, qui fait intervenir d'autres systèmes de codification basés sur des normes sociales, anthropologiques, ou personnelles. En sémantique interprétative, il faut faire la différence entre sèmes afférents socialement normés et sèmes afférents contextuels ou localement afférents ; les premiers sont déterminés par l'usage de la langue à l'intérieur d'un groupe social donné, à savoir par un sociolecte, les seconds sont déterminés par l'usage que fait de la langue un énonciateur donné, à savoir par un idiolecte.

3-1-2-La théorie de Hébert

Impliquant la possibilité d'établir deux sémèmes pour un même terme et d'étudier ce qui les distingue, les notions apportées par la sémantique interprétative permettent une analyse du sens des noms propres suivant leur utilisation en langue ou en discours. Dans ces conditions, le signifié des noms propres et celui des noms communs ne sont pas envisagés comme étant fondamentalement différents et sont alors examinés de façon identique.

Hébert (1996) explique que par l'opération d'actualisation des sèmes, le sémème-occurrence d'un nom propre en discours s'enrichit par rapport à son sémème-type en langue. Cependant, comme cette conception s'applique plus généralement aux noms propres banaux qu'aux noms propres notoires, Hébert (1996 : 42) considère qu'il existe trois types de noms propres en langue :

« 1. Les noms néologiques ou assimilables aux néologismes, comme « Jxpty », sont vides de signification ;

2. Les noms spécialisés contiennent en inhérences seulement des sèmes macrogénériques : /humain/ et /sexe masculin/ pour « Guy » ;

3. Les noms à notoriété possèdent en inhérence, à l'instar de bien des noms communs, les quatre types de sèmes : « Achille », lorsqu'il désigne le héros, contient des sèmes 1) macrogénériques (/humain/, /sexe masculin/), 2) mésogénérique (/mythologie/), 3) microgénérique (/héros grec/) et 4) spécifiques (/le plus brave/, etc.). »

Ensuite, il précise qu'« en contexte, grâce à l'actualisation de sèmes afférents, tous les types de noms propres sont susceptibles de contenir les quatre types de sèmes : spécifiques, micro-, méso- et macrogénériques. La dénomination des sèmes investissant une structure sémantique variera, en langue, selon le nom considéré et, en contexte, selon le nom et le texte analysés. » (1996 : 42).

Ainsi, d'après Hébert, les noms propres sont en principe porteurs de peu de sèmes inhérents, par contre, en discours, l'afférence contextuelle leur permet d'avoir les sèmes micro-, méso-, macro- génériques et spécifiques. Si l'on considère, le nom propre *Gertrude*, il ne possède que les sèmes /humain/, /sexe féminin/ et /francophone/, en revanche, en contexte, par exemple dans *La symphonie pastorale*, ce même prénom de *Gertrude* sera porteur des sèmes /orpheline/, /cécité/, /jeunesse/, /naïveté/, /sensibilité/, /tragédie/, etc.

Par ailleurs, si un animal devait s'appeler *Guy* ou si un enfant devait s'appeler *Achille*, le sème macrogénérique /humain/ serait virtualisé dans le premier cas, et dans le second, ce serait les sèmes mésogénérique /mythologie/, microgénérique /héros grec/, et spécifiques /le plus brave/, etc. qui seraient virtualisés. On parle ici de virtualisation de sèmes plutôt que de leur annulation, parce que généralement tout nom propre est attribué en référence à l'un de ses précédents porteurs.

Certes, cette vision de Hébert permet de traiter similairement le sens des noms propres et celui des noms communs dans une analyse discursive ; du reste, elle peut

nous conduire à penser que la différence lexicale entre noms communs et noms propres repose simplement sur le fait que les premiers ont plus de sèmes inhérents que les seconds mais moins de sèmes afférents. Cependant, l'inconvénient de cette approche interprétative est qu'elle ne prend pas en considération les spécificités du nom propre découlant de son appartenance à une catégorie qui fait qu'il ne peut pas vraiment fonctionner comme un nom commun. Les sèmes spécifiques des noms propres (ex. : *Achille, Napoléon, Socrate*, etc.) ne sont pas des traits conceptuels mais renvoient au référent initial du nom propre ; cela amène nécessairement à s'interroger sur les définitions d'afférence et d'inhérence concernant le nom propre.

Appliquée au nom propre, la sémantique interprétative ne présente pas une théorie linguistique du sens du nom propre, elle se contente seulement d'expliquer les effets de sens qui peuvent découler de ses emplois en discours. Néanmoins, cela change considérablement des sémantiques classiques qui « ne s'intéressent vraiment qu'au sens en langue et soutiennent que tous les noms propres en sont dépourvus » (Hébert, 1994 : 44). La sémantique interprétative ne rejette pas le nom propre hors du système de la langue, et montre qu'elle peut se passer des connotations et des théories logiciennes pour expliquer les phénomènes de sens.

3-2-La signifiante du nom propre

Dans le cadre d'une conception très large du sens linguistique, la notion de signifiante du nom propre a été introduite par Siblot (1987) et prend en compte la dimension sociale, anthropologique, ethnique, culturelle, psychanalytique, etc.

Si la logique philosophique millienne refuse l'idée que la désignation unique assure une catégorisation individuelle, Siblot (1995 : 123) est l'un des rares linguistes à valoriser cette idée : « la nomination par le nom propre assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier ». Dans cet ordre d'idées, Leroy affirme que : « le nom propre, s'il n'opère pas, comme le nom commun, une catégorisation descriptive, individualise un élément du réel. L'une des fonctions du nom propre est de signaler, par son emploi, l'individualisation du référent. La catégorisation individualisante, opposée à celle, transférable à plusieurs référents, du nom commun, constitue donc un des modes de signifiante du nom propre : la nomination en elle-même confère le statut d'individu »⁷.

⁷ Leroy citée par Détrie *et al.* (2001 : 49).

La question de la dénomination est traitée par Wilmet (1996) en même temps que le sens du nom propre, point nodal de ses travaux. Considérant les trois thèses possibles des noms propres vides de sens, riches de sens, à sens nucléaire, il place le nom propre dans l'opposition langue / parole, notant que la relation sémantique, entre le nom propre et son référent, absente dans la langue, est présente, et se crée uniquement, dans le discours qui peut la développer et l'enrichir. Wilmet (1988) déclarait déjà : « le nom propre est hors emploi un « asémantème » (Guillaume) ou, si l'on préfère, un signe à signifié vide et disponible. En énoncé, il se charge de sens grâce à une *opération de dénomination* : p. ex. *Nestor* = « le *x* virtuellement appellable et actuellement appelé *Nestor* ». » (Wilmet, 1988 : 838).

Ainsi, la prise en compte des deux niveaux de sens que sont *le sens en langue* (ou sens potentiel) et *le sens en emploi* (ou sens en discours, sens textuel, sens contextuel, ou encore, effets de sens) est nécessaire, notamment dans la conception de la signifiante du nom propre et de la sémantique interprétative qui lui est appliquée.

De plus, comme le fait remarquer à juste titre Leroy (2004), le nom propre est pourvu d'« hypersémantisme » ainsi que de « potentialités signifiantes ».

En effet, Siblot souligne le fait que de multiples possibilités de production de sens du nom propre, émanant de la réalité discursive, se dégagent d'une analyse textuelle. Dans cette optique, le nom propre, qui a longtemps été considéré comme vide de sens ou sémantiquement opaque, se voit doté d'un certain sens au fur et à mesure qu'il apparaît dans les énoncés. Ses différents usages réguliers en discours permettent, au fil du temps, d'établir des possibilités de sens du nom propre et partant, sa signifiante. Ce phénomène de production de sens engendre cette notion d'hypersémantisme du nom propre centrée sur la thèse du sens infini des noms propres de Bréal (1897).

Parallèlement aux approches linguistiques portant sur le sens du nom propre visant directement celui-ci, en tant que mot, ou son référent, d'autres approches naissent, dans la perspective d'une production de sens du nom propre en discours, pour prendre en considération le contexte situationnel, les circonstances de l'énonciation, l'analyse textuelle ; autant d'éléments d'information qui jouent un rôle dans l'expression du sens.

Ces éléments, qui en fait ne relèvent pas du sens linguistique *stricto sensu* mais de l'extralinguistique et de la représentation du monde, contribuent couramment à

l'interprétation du sens des noms propres et font ainsi partie de ses potentialités signifiantes.

A titre d'exemple de potentialités signifiantes, la réactualisation étymologique du sens initial de l'adjectif ou du nom commun à l'origine de certains noms propres comme *Leriche*, *Leroux*, *Lekhel*, *Aberkane*, *Amellal*, *Izem*, *Meziane*, *Mokrane*, etc., et dont on peut se servir en discours pour la réalisation de jeux de mots qui font sens dans toute sorte d'énoncé et donnent lieu à des commentaires sur l'adéquation ou l'inadéquation du sens du nom propre en question avec les caractéristiques de son porteur, à l'instar de (1), (2), (3) et (4) *infra* :

(1) Et dire que Monsieur *Leriche* reçoit des allocations d'aide sociale !

(2) Monsieur *Izem* n'a peur de rien !

(3) Tout le monde connaît *Leroux*, ce grand brun au teint mat !

(4) *Meziane* ne peut pas occuper ce poste, il faut quelqu'un de plus âgé.

Par ailleurs, on note que le prénom est particulièrement chargé de potentialités signifiantes, dans la mesure où il est souvent révélateur d'une identité, d'une ethnie, d'une religion, d'une idéologie, d'un engagement, d'une culture, etc., et qu'il s'inscrit, de ce fait, dans un système de classement social. A ce propos, Sini déclare justement que : « le prénom paraît constituer, en plus de sa fonction de désignateur socio-anthropologique, un condensé des enjeux de luttes identitaires et d'options idéologiques [...] il porte les traces des procédés de représentations locales liées à la préservation d'une mémoire collective » (2015 : 7).

En effet, beaucoup de petits garçons nés pendant la révolution algérienne ont été prénommés *Abbas* ou *Amirouche*, en hommage à Ferhat Abbas et au Colonel Amirouche, signe de l'engagement des parents dans le combat de ces derniers. De même, depuis le Printemps Berbère de 1980, les registres d'état civil des communes de Kabylie ont vu se multiplier le nombre des prénoms berbères (ex. : *Dihya*, *Massilia*, *Mazigh*, *Kosseila*, *Takfarines*, etc.). Le prénom peut aussi servir simplement une volonté de ne pas rompre les liens avec les origines, pour conserver et transmettre une identité et une appartenance régionales, comme on peut l'observer à travers les anciens prénoms kabyles *Akli*, *Djegdjiga*, *Ferroudja*, *Sekkoura*, etc., ou les prénoms bretons *Erwan*, *Gwenn*, *Nolwenn*, etc. A côté de cela, on constate que pour des croyants de confession juive, chrétienne ou musulmane, le besoin de marquer leur foi et leur spiritualité peut également se manifester à travers l'attribution aux enfants de prénoms

tels que *David*, *Salomon* pour les premiers, *Christiane*, *Jean-Marie* pour les deuxièmes, *Mohammed*, *Abdellah* pour les troisièmes.

Enfin, il est nécessaire de bien se rendre compte que, est considéré comme porteur de potentialités signifiantes, « le fait que la nomination par le nom propre assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier. Ceci est en soi signifiant : lorsque l'on veut nier l'individu, on le prive de son nom, on lui donne un numéro, comme cela se fait dans les camps de concentration, les goulags, les prisons » (Leroy, 2004 : 123). Cette perspective présente un intérêt certain car elle permet de préciser que l'acte de nomination par le nom propre relève déjà en lui-même des potentialités signifiantes.

Conclusion

Nous avons tenté de rendre compte du « parcours » du nom propre, au fil du temps, à travers son traitement par les logiciens et les linguistes. Situés dans le sillage des logiciens dont ils renouvellent les approches pour les adapter aux objectifs de la linguistique, les linguistiques décident d'affiner le traitement sémantique du nom propre.

Malgré l'omniprésence des théories logiciennes dans le débat linguistique autour du sens des noms propres, il serait simpliste, insuffisant et erroné de se limiter à des conclusions linguistiques obtenues uniquement à partir de ces théories qui ne sont pas linguistiques. Ainsi, même si la plupart des théories linguistiques du nom propre dérivent des thèses des logiciens, dont on connaît les limites puisqu'elles se concentrent essentiellement sur la référence unique du nom propre au détriment de son sens textuel, la question du sens du nom propre n'a pas pour autant été reléguée à la logique, car il existe réellement un point de vue linguistique sur le sens des noms propres.

Si la tradition lexicographique fait que parmi leurs entrées, les dictionnaires ne comptent pas de nom propre, il n'en demeure pas moins que, sur le plan sémantique, les niveaux encyclopédique et linguistique ont tendance à s'entremêler. De plus, il ne faut pas perdre de vue que des théories sémantiques sont applicables au nom propre et que d'autres ont été élaborées spécialement pour rendre compte de ses emplois, à l'instar de celle du prédicat de dénomination.

Le nom propre peut faire l'objet d'une analyse de la linguistique de la langue et du discours, et partant, d'une sémantique référentielle comme d'une sémantique

interprétative. Il est un objet linguistique particulier dans la mesure où il demeure ouvert sur le monde du fait de son renvoi constant au référent qu'il désigne et aux caractéristiques de celui-ci. Outre sa capacité performative de dénomination, il constitue un lien entre le réel et le discours par l'intermédiaire de son référent et des informations que renferme ce dernier.

Porteur de valeurs sociales, culturelles et identitaires, le nom propre représente un signe linguistique dont l'étude implique l'intégration d'éléments ne relevant pas exclusivement du linguistique ; c'est du reste ce qui fait la complexité des approches sémantiques du nom propre qui, de ce fait, se démarquent des traditions linguistiques mais permettent d'ouvrir la voie à des recherches futures prometteuses.

Bibliographie

ARNAULD A. & LANCELOT C., 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Pierre Le Petit.

BAYLON C. & MIGNOT X., 2000 [2002], *Initiation à la sémantique du langage*, Paris, Nathan.

BEAUZÉE N., 1767 [1974], *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires de langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann.

BENVENISTE É., 1974, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

BILLY P.-H., 1993, « Le nom propre et le nom sale », *Nouvelle revue d'onomastique*, 21-22, 3-8.

BRÉAL M., 1897 [1924], *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.

BRUNOT F., 1922, *La pensée et la langue*, Paris, Masson.

DAMOURETTE J. & PICHON É., 1911-1927 [1968], *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.

DAUZAT A., 1947, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon, IAC.

DE MULDER W., 2000, « Nom propre et essence psychologique. Vers une analyse cognitive des noms propres ? », *Lexique*, 15, 47-62.

DÉTRIE C., SIBLOT P., VÉRINE B. (éd.), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.

ENGEL P., 1984, « Le sens d'un nom propre », *Archives de philosophie*, 47, 431-448.

FREGE G., 1892, *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil.

- GARY-PRIEUR M.-N. (éd.), 1991, *Langue française*, 92, *Syntaxe et Sémantique des noms propres*.
- GARY-PRIEUR M.-N., 1994, *Grammaire de nom propre*. Paris, PUF.
- GUILLAUME G., 1919 [1975], *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Nizet, Laval, Presses de l'université de Laval.
- HÉBERT L., 1996, « Fondements théoriques de la sémantique du nom propre », in M. Léonard & E. Nardout-Lafarge (dir.) : *Le texte et le nom*, Montréal, XYZ, 41-53.
- JESPERSEN O., 1924 [1971], *La philosophie de la grammaire*, Paris, Minuit.
- JONASSON K., 1994, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KERBRAT-ORECCIONI K., 1977, *La connotation*, PUL, Université de Lyon.
- KLEIBER G., 1981, *Problèmes de références : descriptions définies et noms propres*, Metz, université de Metz.
- KLEIBER G., 1995, « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », in M. Noailly (éd.), 11-36.
- KLEIBER G., 1996, « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination », *Méta*, 41-4, 567-589.
- KLEIN-LATAUD C., 1996, « Nom propre et traduction », in M. Léonard & E. Nardout-Lafarge (dir.) : *Le texte et le nom*, Montréal, XYZ, 169-180.
- KRIPKE S., 1972, *La logique des noms propres (Naming and Necessity)*, Paris, Minuit.
- LEROY S., 2004, *Le nom propre en français*, Paris, Ophrys.
- LEROY S. & MUNI TOKE V., 2007, « Une date dans la description linguistique du nom propre : l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon », *Lalies*, Presses de l'ENS, Editions rue d'Ulm, 115-190.
- LYONS J., 1978, *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- MOLINO J. (éd.), 1982, *Langages*, 66, *Le Nom propre*.
- MILL J. S., 1843 [1896], *Système de logique déductive et inductive*, Paris, Alcan.
- NOAILLY M. (éd), 1995, *Nom propre et nomination*, Toulouse, Presses universitaires de l'université Toulouse-Le Mirail.
- NYROP K., 1913, *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag.
- PICHON É., 1937, « L'appellation française des lieux étrangers », *Le Français moderne*, 2, 113-120.

- PICHON É., 1938, « Il était bien à Constantinople. Réponse à M. Spitzer », *Le Français moderne*, 1, 44-45.
- RASTIER F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- RUSSELL B., 1956, *Logic and knowledge*, Londres, Allen and Unwin Ltd.
- SAUSSURE F. (de), 1916 [1990], *Cours de linguistique générale*, Alger, ENAG.
- SEARLE J. R., 1969 [1972], *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann.
- SIBLOT P., 1995, *Comme son nom l'indique*, thèse de doctorat d'État, université Montpellier III.
- SIBLOT P., 1987, « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique*, 8, 97-114.
- SINI C. (dir.), 2015, *Cahiers du SLADD*, 8, *Le Prénom en Algérie : un enjeu identitaire et idéologique*.
- SINI C., 2015, « Présentation », *Cahiers du SLADD*, 8, 7-14.
- SPITZER L., 1937, « Étais-je à Istanbul ou à Constantinople ? », *Le Français moderne*, 4, 325-328.
- TOURATIER C., 2000 [2004], *La sémantique*, Paris, Colin.
- WILMET M., 1988, « Arbitraire du signe et nom propre », in J.L. Bénézech *et al.* (dir.) : *Hommage à Bernard Pottier*, Vol. II, Paris, Klincksieck, 833-842.
- WILMET M., 1996, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.